

**PROCES VERBAL ANALYTIQUE**  
**CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**

**SEANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 25 JANVIER 2019 À 09 H 30**  
(Convocation du 18 janvier 2019)

Aujourd'hui vendredi vingt-cinq janvier deux mil dix-neuf à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Véronique FERREIRA, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Brigitte COLLET, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUEH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRES, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOYE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

Mme Claude MELLIER à M. Max GUICHARD  
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET  
M. Michel DUCHENE à M. Dominique ALCALA  
Mme Béatrice DE FRANÇOIS à Mme Josiane ZAMBON  
M. Michel HERITIE à M. Jean-Pierre TURON  
Mme Solène CHAZAL à Mme Elisabeth TOUTON  
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Brigitte COLLET  
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à M. Didier CAZABONNE  
Mme Martine JARDINE à Mme Isabelle BOUDINEAU  
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU  
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à M. Daniel HICKEL  
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET  
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON  
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Christophe DUPRAT à Mme Dominique IRIART à partir de 12h25  
Mme Andréa KISS à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 12h00  
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY à partir de 11h40  
M. Erick AOUIZERATE à Mme Cécile BARRIERE à partir de 12h00  
M. Nicolas BRUGERE à Mme Virginie CALMELS jusqu'à 10h45  
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN jusqu'à 10h35  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Stéphan DELAUX à partir de 10h30  
M. Vincent FELTESSE à M. Arnaud DELLU à partir de 12h20  
M. Philippe FRAILE-MARTIN à Mme Florence FORZY-RAFFARD à partir de 10h45  
Mme Magali FRONZES à Mme Marie-Hélène VILLANOYE à partir de 12h10  
M. Guillaume GARRIGUES à M. Alain CAZABONNE à partir de 12h00  
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE à partir de 12h15  
M. Bernard LEROUX à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h00  
M. Pierre LOTHAIRES à Mme Maribel BERNARD à partir de 12h25  
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS à partir de 12h15

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

***Les convocations à ce Conseil et la communication des dossiers le composant ont satisfait aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT), ainsi que les opérations d'affichage correspondantes.***

**LA SÉANCE EST OUVERTE à 9 HEURES 40**

## **COMMUNICATION**

### **AMELIORATION DES REGLES DE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS METROPOLITAINES**

#### **Communication effectuée**

**M. le Président Alain JUPPE :** Mes chers collègues, la séance est ouverte. Je voudrais commencer par vous présenter la nouvelle Directrice générale des Finances et de la commande publique qui vient de rejoindre nos services, Madame Cécile GUYADER-BERBIGIER. Elle a derrière elle une brillante carrière de Secrétaire générale pour les affaires régionales de la Préfecture de Bretagne. Elle a aussi travaillé à la Direction générale de la cohésion sociale, la Direction départementale de la cohésion sociale des Côtes-d'Armor.

Vous allez trouver sur votre table un document un peu épais qui a été émis par la mission Bordeaux 2050. Il fait le récit, comme son nom l'indique, de tout ce qui s'est passé au titre de l'opération Bordeaux 2050 depuis qu'elle a été lancée. Je vous rappelle qu'elle est entrée dans une deuxième phase aujourd'hui avec les grands débats qui ont commencé à se dérouler, mais on en reparlera peut-être dans le courant des délibérations.

Deux points hors ordre du jour, enfin pas tout à fait. Nous avons reçu un projet de motion du groupe Europe Écologie Les Verts qui porte sur la question des squats, des bidonvilles, et des mesures humanitaires à prendre dans ce cadre. Nous en avons parlé hier au Bureau. Il a semblé à la majorité du Bureau que cette motion qui s'adressait à nous-mêmes n'avait pas de raison d'être sous cette forme-là. En revanche, le problème existe. Il faut le traiter, et donc, nous avons décidé d'activer un groupe de travail sous la houlette de Jean TOUZEAU en lui demandant de nous faire un rapport sur les mesures que nous pourrions prendre pour améliorer encore ce que nous avons fait. Je vous rappelle que nous avons décidé de créer une mission squat qui s'attachera plus particulièrement à suivre ces questions. Je crois que Monsieur ROSSIGNOL-PUECH est d'accord sur cette procédure.

Deuxième point, celui-là tout à fait à l'ordre du jour, les Gilets jaunes. Je ne vais pas ouvrir un débat sur cette question. Chacun a sa vision des choses. Je voudrais simplement mettre l'accent sur deux éléments. D'abord, c'est que le débat est engagé et fonctionne sur l'ensemble de notre territoire. Plusieurs Maires ont pris l'initiative de lancer ces débats, d'en être sinon les organisateurs du moins les facilitateurs et les transmetteurs. Je pense qu'il faut s'en réjouir. Je voudrais en signaler quatre notamment :

- Le 1<sup>er</sup> février à Bordeaux sur le thème « Organisation de l'État et des services publics » ;
- À Saint-Médard-en-Jalles, le 4 ou le 7 février sur la « Fiscalité et les dépenses publiques » ;
- Le 23 février à Carbon-Blanc sur « Démocratie et citoyenneté » ;
- Le 5 mars à Talence sur « Transition écologique ».

Je sais que le Maire de Mérignac va organiser ses propres débats. D'autres Maires aussi comme Eysines, Gradignan, Le Bouscat. Dans à peu près toutes les communes, il y aura des débats de ce type - je vois aussi Jean TOUZEAU, Brigitte TERRAZA - qui se dérouleront. Après, on verra évidemment ce qui en sort, c'est une autre affaire, une autre paire de manches.

Deuxième volet de cette question : les conséquences des manifestations à répétition depuis le 17 novembre. Deux types de conséquences. D'abord, une charge supplémentaire pour le contribuable puisque nous avons chiffré à 2 millions d'euros, d'ores et déjà, le coût des réparations à opérer. Il s'agit de changer les boîtiers sur les lignes de tramway lorsque ces boîtiers ont fondu du fait des feux des poubelles. Il s'agit de refaire les enrobés que nous venions de refaire, Cours Victor Hugo par exemple, de réparer le mobilier urbain, de faire face à la charge supplémentaire de nos services que je salue d'ailleurs, qui font un travail formidable dès que les manifestations sont terminées pour remettre la ville en état. On a chiffré cela à 2 millions d'euros. Certains de nos collègues, dans un geste de solidarité que j'ai apprécié, m'ont dit : « Mais c'est à la Métropole de prendre cela en charge plutôt qu'à la ville seule. » OK, je les remercie sauf que déjà la plupart de ces dépenses sont métropolitaines. Le tramway, la voirie, le mobilier urbain, c'est déjà la Métropole qui supporte ces dépenses.

Deuxième conséquence tout à fait fâcheuse, c'est évidemment la situation du commerce de centre-ville. J'ai cité quelques artères particulièrement affectées comme le Cours Victor Hugo, le Cours Alsace Lorraine, et le Cours Pasteur. Je ne porte pas de jugement ici sur les raisons que les manifestants ont de défiler. Le droit de manifester est un droit républicain qui doit être respecté, et beaucoup de ces Gilets jaunes ont des choses à dire. Ce n'est pas moi qui vais nier qu'il y a de la pauvreté, y compris dans Bordeaux d'ailleurs, que certains petits retraités ont des pensions qui ne leur permettent pas de joindre les deux bouts, qu'il y a des familles monoparentales, c'est-à-dire des femmes avec enfants et toutes seules qui ont également beaucoup de difficultés. Tout ceci est légitime et doit être pris en compte, mais rien ne justifie la violence à laquelle on assiste. Et je vois cela par le PC vidéo de la ville. La première partie de l'après-midi se passe bien. Les gens défilent tranquillement, rue Sainte-Catherine, au milieu de la foule, et puis, à partir de 17 heures, il y a une bande de 200 ou 300 vandales et casseurs qui se mettent sur la Place Pey Berland et qui commencent à bombarder les Forces de l'ordre avec des pavés, des boules de pétanque ou des billes d'acier. Cela, c'est évidemment tout à fait inacceptable. Je voudrais saluer, d'ailleurs, le sang-froid des Forces de l'ordre dans ce genre de situation. Donc, les commerces souffrent, d'abord de vandalisation de leurs boutiques, et ensuite, de perte de chiffre d'affaires qui peut atteindre 30 ou 40 %. J'ai reçu les associations. Je me suis rapproché de la Chambre de commerce et de la Région, nous en avons parlé hier au Bureau, et le Bureau a accepté le principe d'un fonds de soutien qui permettrait d'indemniser les commerçants les plus impactés, et notamment les petits commerces. Les grandes enseignes peuvent résister, mais les tout petits commerces, eux, sont au bord de la faillite. Paradoxalement, ces manifestations font le jeu des centres commerciaux de périphérie au détriment du commerce de proximité de centre-ville. Ce n'est peut-être pas l'objet recherché. Donc, je voulais simplement vous soumettre cela. On va affiner ce mécanisme. Je pense que c'est à la Chambre de commerce qu'il revient d'être en contact direct des commerçants. C'est son rôle. Nous pourrions lui apporter un fonds de concours pour lui permettre de faire ce travail, et je vous ferai une proposition au moment de l'adoption du budget pour que l'on puisse dégager une enveloppe dont je n'ai pas encore en tête exactement le montant, mais dont nous discuterons. Voilà sur ce sujet des Gilets jaunes. Sauf s'il y a des demandes de parole, on ne va pas engager de débat, mais je vois que Max GUICHARD ne résiste pas.

**M. Max GUICHARD** : Cela va être très court mais comme nous n'étions pas au Bureau hier...

**M. le Président Alain JUPPE** : Madame MELLIER n'était pas là, c'est vrai.

**M. Max GUICHARD** : Voilà. Elle est souffrante, pas grave, mais souffrante quand même.

**M. le Président Alain JUPPE** : Je lui présente mes vœux de rétablissement.

**M. Max GUICHARD** : Je vous en remercie, je lui transmettrai. Donc, nous aurions soutenu cette proposition. Je veux dire juste un mot. Nous condamnons premièrement toutes les formes de violence. Je dis bien toutes les formes de violence d'où qu'elles viennent, et par contre, je regrette que ce mouvement ait été plus vu sous cet angle-là que sous l'angle des revendications qui sont portées. C'est toujours comme cela, on dit toujours : « À qui profite le crime ? » et chacun, avec ses idées, recherchera à qui profite le crime.

**M. le Président Alain JUPPE** : Merci. Monsieur CHAUSSET.

**M. Gérard CHAUSSET** : Oui Monsieur le Président, je suis tout à fait d'accord avec ce que vous avez dit. Mais sur le fait que cela profiterait aux centres commerciaux de la périphérie, les échos que j'ai eus de la part de quelques enseignes montrent qu'il y a eu aussi sur Mérignac, des baisses de 30 % du chiffre d'affaires au mois de décembre. Je pense que tout le monde, plus ou moins, a été touché quels que soient d'ailleurs les types de commerce. C'est plus dur pour le petit commerce, mais globalement, il y a eu du retrait parce que les gens qui avaient l'habitude, de l'extérieur, de venir sur la périphérie ne sont pas venus. Donc, c'est vrai pour le centre-ville de Bordeaux, mais je pense que c'est plus général sur l'ensemble de l'agglomération. Après pour répondre à Max GUICHARD, je pense que le mouvement a été au contraire extrêmement visible sur les revendications. Je vous remercie.

**M. le Président Alain JUPPE** : Madame BOUTHEAU.

**Mme Marie-Christine BOUTHEAU** : On comprend que la Métropole puisse agir sur les conséquences des manifestations, mais il faudrait aussi s'interroger sur les causes de ces manifestations, et notamment sur la pauvreté qui est, à mon avis, l'élément central de cette mobilisation qui couvre les territoires urbains comme les territoires périphériques. Il n'y a pas d'opposition à faire entre les territoires urbains et les périphériques. Le point commun de toutes ces mobilisations, c'est la dégradation du pouvoir d'achat, l'injustice fiscale, les transports. Donc, la vraie question, c'est : « comment la Métropole dans le cadre de ses compétences, peut répondre à cet accroissement de la pauvreté dans nos territoires, dans notre territoire urbain et dans les territoires périphériques avec notamment le couloir de la pauvreté, où les grands châteaux connus dans le monde entier qui contribuent au rayonnement international de la Métropole ne participent pas à la contribution économique des territoires, ne paient pas la taxe professionnelle ? ».

**M. le Président Alain JUPPE :** C'est l'objet même du débat. J'ai dit moi-même que beaucoup de ces revendications méritaient d'être écoutées, et que des réponses doivent être apportées. Il y a un seul point sur lequel, sans prolonger le débat parce qu'ils auront lieu dans un autre contexte, je vais être tout à fait ferme, c'est qu'opposer une Métropole riche et des territoires périphériques pauvres est un mensonge pur et simple. Il faut sortir de cette façon de dresser les uns contre les autres.

D'abord, il y a de la pauvreté dans la Métropole, vous l'avez dit, y compris dans la ville-centre où 17 % de la population vit sous le seuil de la pauvreté : aux Aubiers, à la Benauge, au Grand Parc, ce n'est pas la richesse qui frappe, et nous y travaillons évidemment avec notre Pacte de cohésion sociale. Et de l'autre côté, le territoire girondin n'est pas pauvre partout. J'ai cité ce chiffre : le revenu par habitant classe la Gironde au 25<sup>e</sup> rang national. Ce n'est pas si mal que cela. Dire qu'il y a des riches à Bordeaux, et des pauvres ailleurs, ce n'est pas vrai.

Deuxièmement, la croissance démographique de la Métropole ne se fait pas au détriment du territoire voisin. Le Département de la Gironde gagne plus de population que la Métropole.

Troisièmement, le dynamisme économique de la Métropole profite aux territoires voisins. Il y a une étude très intéressante qui a été faite par une association d'élus et par le Commissariat à l'égalité des territoires, l'ex-DATAR qui montre qu'il y a plusieurs catégories de métropoles en France. Il y en a certaines qui s'appauvrissent au profit de leur périphérie. Il y en a d'autres qui sont très autocentrées. Toulouse est citée dans cette catégorie. Et il y a une 3<sup>e</sup> catégorie dont la dynamique profite aux territoires voisins, et Bordeaux est dans cette catégorie. Vous savez que nous développons, on en a rendu compte ici, une politique systématique de partenariat avec les territoires. Cela marche tellement bien avec Angoulême, avec la communauté d'agglomération du Libournais (CALI), avec Marmande que maintenant la Haute-Gironde le demande, le Bazadais le demande, même le Bassin nord le demande. Donc, on va continuer cette politique. C'est dans cet esprit que j'ai proposé des Assises territoriales au Président du Département qui en a accepté le principe, et au Président de la Région pour voir comment on peut resserrer encore les liens entre la Métropole et les territoires voisins, et à l'intérieur même de la Métropole, bien sûr.

Je ne veux pas relancer un débat trop long là-dessus, mais on est bien en phase sur ces questions-là.

## **DESIGNATION D'UN SECRETAIRE ET D'UN SECRETAIRE ADJOINT**

**M. le Président Alain JUPPE :** On va maintenant entrer dans le vif de notre séance, et je vais demander à Brigitte TERRAZA, si elle le veut bien, d'en assurer le secrétariat avec le soutien éventuel de Jean TOUZEAU, comme ils sont à côté, ce sera très bien.

On va commencer par donner la liste des délibérations regroupées.

**Mme Brigitte TERRAZA :** Monsieur le Président, chers collègues, les affaires regroupées.

**Affaires regroupées :**

- ✓ Délégation de Madame Virginie CALMELS : affaires n° 4 et 7,
- ✓ Délégation de Monsieur Michel LABARDIN : affaire n° 8,
- ✓ Délégation de Monsieur Patrick BOBET : affaire n° 11,
- ✓ Délégation de Monsieur Jean-François EGRON : affaires n° 25, 27, 28, 29,
- ✓ Délégation de Monsieur Jacques MANGON : affaire n° 30,
- ✓ Délégation de Monsieur Patrick PUJOL : affaires n° 32 à 40,
- ✓ Délégation de Madame Claude MELLIER : affaire n° 41,
- ✓ Délégation de Madame Agnès VERSEPUY : affaire n° 42,
- ✓ Délégation de Monsieur Michel DUCHÈNE : affaires n° 43 à 48,
- ✓ Délégation de Madame Anne WALRYCK : affaire n° 51,
- ✓ Délégation de Monsieur Michel HÉRITIÉ : affaires n° 53 à 55,
- ✓ Délégation de Monsieur Max COLÈS : affaire n° 56,

**M. le Président Alain JUPPE** : Merci. Comme d'habitude, j'appelle les indications de vote sur ces délibérations regroupées. **Monsieur GUICHARD**.

**M. Max GUICHARD** : Oui, vote sans intervention du Groupe Communiste :

- La 7, Salon du Cheval : contre ;
- 18, 19, 20, 22, 24, les VEFA : contre ;
- La 54, Marathon de Bordeaux : contre.

**M. le Président Alain JUPPE** : Très bien. Ceci a été pris en compte. **Monsieur JAY**.

**M. François JAY** : Abstention sur les affaires n° 8, 11, 27, 33, 34, 37, 43, 44, 45, 46, 47, 50, et 52 et vote contre la 55.

**M. le Président Alain JUPPE** : C'est noté. Pas d'autres indications de vote ? Donc, les délibérations regroupées sont adoptées avec ces votes qui viennent d'être énoncés.

**Mme CALMELS**

**(n°4) Incubateur "le Patio" au Bouscat - Gestion et animation de l'espace incubateur pour le "commerce connecté" - Subvention d'investissement - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**Mme CALMELS**

**(n°7) Organisation de l'édition 2019 du salon du cheval de Bordeaux du 7 au 10 février 2019 - Subvention de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation**

**Majorité**

**Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE**

**M. LABARDIN**

(n°8) Parcs de stationnement Victor Hugo - Précisions sur la qualité de créancier des garanties constructeurs attachées aux travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage Bordeaux Métropole entre la maîtrise d'ouvrage métropolitaine et la Régie affectataire du parc - Protocole - Autorisation - Décision

Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur JAY

**M. BOBET**

(n°11) Régime de Fiscalité professionnelle unique (FPU) - Attributions de compensation 2019 - Imputation d'une partie de l'attribution de compensation en section d'investissement - Lissage des attributions de compensation sur les mois de février à décembre 2019 - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur JAY

**M. EGRON**

(n°25) Convention tri-partite entre le Service départemental d'incendie et de secours de la Gironde, Bordeaux Métropole et la Caisse de secours des sapeurs-pompiers de La Cub - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. EGRON**

(n°27) Signature de la charte pessacaise de lutte contre les discriminations et pour la promotion de l'égalité - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur JAY

**M. EGRON**

(n°28) Bordeaux - Occupation de la parcelle située Boulevard André Ricard par des infrastructures aériennes de télécommunication - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. EGRON**

(n°29) Recours à des agents non-titulaires - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. MANGON**

(n°30) Communes de Mérignac - Pessac - Le Haillan - Amélioration de la desserte en transports en commun de la zone aéroportuaire de Mérignac - Mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme 3.1 (PLU 3.1) de Bordeaux Métropole - Application des articles L.153-54 à L.153-59 et R.153-13 et R.153-14 du Code de l'urbanisme - Avis

Unanimité

**M. PUJOL**

(n°32) Pessac - Avenue Marc Desbats - requalification de la voie éclairage public - Fonds de concours - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. PUJOL**

(n°33) PESSAC- Opération de requalification de l'avenue Marc Desbats (de l'avenue Chateaubriand à la rue de Chiquet) - Projet de voirie - janvier 2019 - Confirmation de décision de faire - Approbation

Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur JAY

**M. PUJOL**

(n°34) Villenave d'Ornon - Création d'une voie verte chemin de Galgon entre le bourg et le chemin de Leyran - Projet de voirie - janvier 2019 - Confirmation de décision de faire - Approbation

Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur JAY

**M. PUJOL**

(n°35) Gradignan - Cours du Général de Gaulle (secteur sud) de la rue de la Libération à la route de Pessac - Ouverture de la concertation - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. PUJOL**

(n°36) Saint-Médard-en-Jalles - Avenue Blaise Pascal (de la rue du Général Niox à l'avenue du Lignan) - Ouverture de la concertation - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. PUJOL**

(n°37) Eysines / Le Haillan - Avenue Jean Mermoz (entre avenue Pasteur et avenue de Magudas) - Arrêt du bilan de la concertation - Décision - Approbation

Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur JAY

**M. PUJOL**

(n°38) Avenant à la convention d'engagement volontaire locale en matière de développement durable des acteurs en charge des infrastructures routières - décision-autorisation

Unanimité

**M. PUJOL**

(n°39) Bordeaux - Rue Lucien Faure 1ère phase (entre le quai de Bacalan et le cours du Raccordement) - Modalités techniques et financières de réalisation d'ouvrages de compétence communale par Bordeaux Métropole - Avenant à la convention - Décision - autorisation

Unanimité

**M. PUJOL**

(n°40) Bordeaux - Rue Lucien Faure 2ème phase - Avenant à la convention de comaitrise d'ouvrage aménagement de voirie - Décision - Autorisation

Unanimité

**Mme MELLIER**

(n°41) Convention relative aux modalités d'entretien et d'intervention sur les panneaux à messages variables déployés dans le cadre du programme Aliénor 2 sur les pénétrantes de la rocade bordelaise - Décision - Autorisation

Unanimité

**Mme VERSEPUY**

(n°42) Concession de travaux publics pour la Grande salle de spectacle de Floirac - Avenant n° 3 - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. DUCHENE**

(n°43) Bruges - Zone d'aménagement concerté (ZAC) "Les Vergers du Tasta" - Vente d'un terrain d'une superficie de 6 525 m<sup>2</sup> correspondant à l'îlot B1.1 et développant une surface de plancher de 3 742 m<sup>2</sup> à la société Vinci Immobilier - Décisions - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur JAY

**M. DUCHENE**

(n°44) Bruges - Zone d'aménagement concerté (ZAC) ' Les Vergers du Tasta ' - Vente d'un terrain d'une superficie de 3 063 m<sup>2</sup> correspondant à l'îlot B1.2 et développant une Surface de plancher (SDP) de 4 213,75 m<sup>2</sup> au Groupe Launay Aquitaine - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur JAY

**M. DUCHENE**

(n°45) Partenariat avec l'A'urba - Convention financière 2019 - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur JAY

**M. DUCHENE**

(n°46) Le Bouscat - Libération Centre-ville - Compte rendu financier et d'activités année 2017 et avenant n°1 au Traité de concession entre Bordeaux Métropole et la Société publique locale la Fabrique métropolitaine de Bordeaux Métropole pour l'aménagement de Libération Centre-ville au Bouscat - Approbation - Décision - Convention - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur JAY

**M. DUCHENE**

(n°47) Ambarès-et-Lagrange - Zac du centre ville - Mise en oeuvre des mesures compensatoires liées à l'aménagement du secteur A - Convention Bordeaux Métropole - Ville d'Ambarès-et-Lagrange - Aquitanis - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur JAY

**M. DUCHENE**

(n°48) Commande artistique - Convention financière pour le projet d'exposition 'Alligatorwine' de Bettina Samson - Avenant à la convention 2016 - Décision - Autorisation

Unanimité

**Mme WALRYCK**

(n°51) Adhésion à l'alliance des collectivités pour la qualité de l'air - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. HERITIE**

(n°53) Subventions 2019 - Manifestations culturelles dans le cadre des contrats de co-développement - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. HERITIE**

(n°54) Marathon de Bordeaux Métropole - Subvention 2019 au Stade bordelais ASPTT - Décision – Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

**M. HERITIE**

(n°55) La Fabrique Pola - subvention de fonctionnement 2019 - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Monsieur JAY

**M. COLES**

(n°56) Marché d'intérêt national de Bordeaux Brienne - Exercice 2019 - Budget prévisionnel - Information

Communication effectuée

**M. le Président Alain JUPPE** : On va maintenant entreprendre l'examen des délibérations dégroupées. Je voudrais simplement, si Madame TERRAZA me le permet, annoncer une modification de l'ordre du jour. Vous le faites vous-même ? Allez-y, alors.

**Mme Brigitte TERRAZA** : Oui Président, l'ordre des délibérations a été aménagé de la façon suivante. Vous allez commencer par la 2 « Actualisation du projet de mandature ». Ensuite, la délibération 26, présentée par Jean-François ÉGRON sur le rapport annuel en matière d'égalité hommes/femmes. Ensuite, la délibération 52 présentée par Anne WALRYCK sur la situation du développement durable, et la délibération n°10, présentée par Patrick BOBET pour les orientations générales du Budget 2019, et l'ordre du jour reprendra ensuite son ordre normal.

**M. le Président Alain JUPPE :** Les 3 premières délibérations sont très étroitement liées au Débat d'orientations budgétaires. La loi nous fait d'ailleurs obligation de faire précéder le Débat d'orientations budgétaires par ces délibérations, d'où la proposition qui vient de vous être faite.

### **Affaires non regroupées :**

#### **M. JUPPE**

(n°2) Bordeaux Métropole : une haute qualité de vie dans une métropole européenne -  
Projet de mandature 2014-2020 - Actualisation

**M. le Président Alain JUPPE** présente le dossier.

**M. le Président Alain JUPPE** : La parole est à ceux qui souhaitent s'exprimer sur ce document.  
Madame CALMELS.

**Mme Virginie CALMELS** : Monsieur le Président, mes chers collègues, ce projet de mandature a été soumis aux élus pour relecture, mais malheureusement toutes les modifications proposées n'ont pas été retenues. Certaines oui, d'autres pas, sans que ce soit l'élu concerné qui soit concerté ou informé de ces prises en compte de modifications. Pourtant, je pense que nous sommes sur un document très important qui résume la politique menée, et donc, vous comprendrez ma frustration de constater que ce ne sont pas les élus qui ont eu le dernier mot sur cette version de projet de mandature, enfin le dernier mot, la dernière relecture sur ce tel document. Donc, je pense que nous avons encore une marge d'amélioration dans le fonctionnement entre administration et politique. Très rapidement, puisque cela n'y figure pas, je vais vous faire part des modifications qui avaient été demandées et qui, pour moi, sont importantes mais qui n'ont pas été prises en compte.

La première de ces modifications, c'est de travailler en dynamique avec un graphique qui montre les évolutions, notamment en termes de création nette d'emplois ou de mètres carrés de transactions immobilières. Pourquoi travailler en dynamique et non pas juste avec un état des lieux ? Parce que c'est ce qui permet de prévoir les répercussions qui vont être importantes en termes de mobilité, de logement, etc.

Deuxième point très important qui ne figure pas dans le document, c'est le système de territoire partenarial. C'est l'essence même de notre feuille de route économique depuis le départ. C'est de dire que Bordeaux Métropole conventionne avec les grands acteurs du territoire, la Région bien sûr avec le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDE2I) qui n'est pas cité, la Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux, *Invest In Bordeaux*, French Tech, l'Office du tourisme, l'observatoire de l'immobilier d'entreprise de Bordeaux (OIEB), Technowest, etc., je ne vais pas tous les citer, mais c'est vraiment un pilier de notre politique. C'est pour cela que l'on a eu des résultats, c'est parce que l'articulation des acteurs et des missions et ce jeu collectif créent la valeur, et développent les emplois. Je regrette que cela n'y figure pas, comme les coopérations territoriales. Vous y êtes très attaché, Monsieur le Président. La Métropole n'écrase pas, elle irradie, et notamment dans le domaine économique, on a énormément travaillé avec un certain nombre de territoires sous la houlette de Mylène VILLANOYE pour insérer des dispositions économiques dans nos partenariats avec Libourne, avec Angoulême, et avec d'autres.

Il y a un paragraphe qui a sauté sur l'association du développement économique et de l'aménagement économique alors que je pense que, dans cette mandature, c'est un des sujets majeurs d'avoir rapproché le développement économique et l'aménagement économique, sous la houlette de Sylvain ROQUES. Je pense que c'est très important parce que cela montre que la Métropole marche sur ses deux jambes, et il me semble que cela aurait mérité d'être davantage développé.

Pas de paragraphe sur le travail que nous réalisons sur les comptes-clés de la Métropole, et également sur les implantations de nouvelles entreprises.

Par ailleurs, alors que la dynamique entrepreneuriale est un sujet majeur, ne figure pas l'appel à candidatures de French Tech Capital qui est une deuxième étape. Je vous rappelle que l'on a été labellisé French Tech parmi les premières métropoles de France. Aujourd'hui, nous avons une deuxième étape, c'est de devenir Capitale French Tech. Un appel à candidatures est lancé par le Ministère, et Bordeaux, évidemment va se positionner. Nous devons rendre notre copie le 11 février prochain.

Il y avait un gros paquet sur les industries créatives, mais rien sur l'e-santé. La santé et l'e-santé sont des sujets primordiaux dans le développement économique de notre Métropole. Et pas de citation du Hall 2 du Parc des Expositions, par exemple, alors que c'est un équipement éminent pour le tourisme d'affaires de notre Métropole.

Je ne vais pas être plus longue parce qu'il y a beaucoup d'autres choses à dire, mais je voulais simplement mettre l'accent sur ces points qui me semblent être les piliers de la politique que nous menons, et qui nous permet, je vous le rappelle, d'avoir dépassé nos objectifs qui étaient de 7 000 emplois nets par an avec les 11 000 emplois nets créés en 2017.

**M. le Président Alain JUPPE :** Madame la Vice-Présidente, la prochaine fois en 2020, je soumettrai à votre visa préalable la rédaction de ce document, ce qui risque de retarder de quelques semaines sa présentation au Conseil. Ce document n'est pas fait pour être à la gloire de chacun des Vice-Présidents. Il n'est évidemment pas exhaustif.

Par ailleurs, je vous invite à une relecture plus précise. Les coopérations territoriales sont assez longuement développées en page 4 où on parle, en particulier de notre coopération avec Angoulême, avec Saintes, avec le Val-de-Garonne, Marmande, etc. La livraison du Hall 2 est annoncée avec les dates clés, page 42. L'e-santé est également évoquée, et le marketing territorial fait l'objet de longs développements en page 11 sur la ligne Magnétic Bordeaux. Donc, relisez attentivement le document que l'on complètera ensuite si nécessaire. Je dois vous dire que, moi-même, j'ai fait des observations qui n'ont pas été toutes prises en compte. Ce n'est pas pour autant que j'ai fait le procès des services qui imposeraient leur politique aux élus. Ce n'est pas comme cela que cela se passe, c'est moi qui ai validé ce dossier.

Qui souhaite s'exprimer ? Madame BOST.

**Mme Christine BOST :** Merci Monsieur le Président. Je voudrais faire une intervention un peu en marge du sujet, mais qui est en lien avec la question qui nous est posée notamment sur la haute qualité de vie dans notre Métropole, et qui glisserait un petit peu au-delà de notre mandat. Cette intervention, je la fais sous le regard attentif et bienveillant de ma collègue Andréa KISS, Maire du Haillan. Je voudrais évoquer le sujet de l'aéroport. Il y a quelques jours, un article est paru dans SUD-OUEST évoquant l'éventuel doublement de la

piste principale. Pour nous, pour nos deux communes, mais sans doute aussi pour la commune de Saint-Jean-d'Illac, ce n'est pas une option acceptable, envisageable puisque je rappelle simplement quelques chiffres. Aujourd'hui, vous savez que nous avons deux pistes, une piste principale et une piste secondaire. La majorité des vols se fait sur la piste principale, c'est-à-dire à peu près 80 % des vols, voire 85 %, mais nous avons la chance d'avoir, grâce à la piste sécante, de temps en temps, une petite bouffée de respiration, de sérénité, et de tranquillité.

Un autre chiffre, ce sont 5 000 foyers qui sont survolés sur la commune d'Eysines et 1 200 sur la commune du Haillan. Nous sommes les communes les plus touchées par les vols liés à l'aéroport de Mérignac. Donc, nous sommes toutes les deux solidaires sur cette question, et pour nous, il n'est absolument pas envisageable d'imaginer un doublement de la piste principale.

Je vous rappelle enfin un dernier chiffre. Aujourd'hui, l'aéroport enregistre 6,8 millions de voyageurs et l'objectif cible de l'aéroport est d'atteindre à horizon 2023 pratiquement 10 millions de voyageurs. Le nombre de voyageurs n'est pas corrélé au nombre de vols, mais cela veut dire quand même qu'il y aura de plus en plus de vols au-dessus de nos têtes avec toute la sensibilité que cela peut induire.

**M. le Président Alain JUPPE** : Il en est pris note. Ce n'est pas au projet de mandature...  
**Monsieur RAYNAL.**

**M. Franck RAYNAL** : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, je n'avais pas prévu de parler de l'aéroport non plus, mais puisque la question est posée, je pense que l'on aurait tort d'opposer les différents territoires sur la question des nuisances qui sont liées à l'aéroport. Je pense que notre objectif commun doit être de minorer ces nuisances tout en tenant compte de l'augmentation que l'on peut craindre, que l'on peut espérer pour certains, ou que l'on peut déplorer parfois, de la fréquence des dessertes par avion. Nous avons, avec la piste sécante, la possibilité effectivement de non pas décharger la piste principale, ce n'est pas comme cela qu'elle a été envisagée, construite et aménagée. La piste sécante a été prévue tout simplement pour permettre l'entretien et la maintenance ou quand des conditions météorologiques s'opposeraient à une exploitation optimale de la piste principale. Il faut la voir comme une piste secondaire de secours, et non pas comme une piste venant décharger la piste principale. La question, et elle n'est d'ailleurs pas tranchée, de savoir si on doit avoir une piste, deux pistes, deux pistes parallèles ou non, est une question qui doit faire l'objet de débats qui seront arbitrés d'ici deux ou trois ans dans le cadre du schéma stratégique du développement de l'aéroport. A cet égard, je suis désolé chers collègues, mais je n'aurai pas exactement la même position que vous, et si on doit opposer les nuisances des territoires, les uns par rapport aux autres, il me semble qu'en nombre de milliers de logements impactés, les milliers de logements pessacais valent bien les milliers de logements eysinains ou haillanais. Donc, il me semble que nous devons non pas nous opposer et répartir les nuisances, mais essayer de les diminuer globalement.

**M. le Président Alain JUPPE** : Monsieur ANZIANI.

**M. Alain ANZIANI** : Oui, juste un mot. Je crois qu'il faudrait quand même commencer par se féliciter du développement et de la réussite de l'aéroport. L'aéroport apporte des nuisances. L'aéroport apporte aussi beaucoup de bienfaits. Et si on a craint, à un moment donné, que la navette Bordeaux-Paris soit remise en cause par le TGV, aujourd'hui, on voit bien qu'il y a eu une diminution évidemment des vols entre Bordeaux et Paris, mais qu'il y

a un magnifique envol, si vous me permettez l'expression, à destination du monde entier à partir de notre aéroport. Donc, commençons par dire que c'est une bonne chose. Si on n'avait pas l'aéroport ici, il y a beaucoup d'activités que nous n'aurions pas, il y a beaucoup d'emplois qui, évidemment, n'existeraient pas, et ces emplois, ils sont répartis sur l'ensemble de notre territoire. Donc, nous en profitons tous.

Après, il reste les perspectives. Moi, je n'ai pas connaissance de décisions arrêtées concernant la suppression de telle ou telle piste, ni d'ailleurs du doublement de la piste principale. Il peut y avoir des hypothèses, et c'est le rôle des autorités aéroportuaires d'imaginer beaucoup d'hypothèses, mais il n'y a pas aujourd'hui de décision de doubler la piste principale pour une raison simple, c'est que la piste principale吸orbe le trafic d'aujourd'hui, et qu'il y a beaucoup d'aéroports en France qui, d'ailleurs, se contentent d'une piste avec plus d'activités encore que notre aéroport. Donc, il n'y a pas d'idée de doublement.

Sur la piste sécante, je crois qu'il faut que l'on y réfléchisse, mais je pense qu'effectivement, c'est une piste accessoire. Cela n'a jamais été considéré comme une piste principale. Donc, tout cela n'est pas décidé. Cela méritera d'être pris en compte parce qu'évidemment le confort de chacun de nos habitants mérite beaucoup d'attention. Projetons-nous aussi dans l'avenir. Je pense qu'il y a moins de nuisances sonores aujourd'hui qu'hier car l'aéronautique fait beaucoup de progrès. Les avions mais aussi les pilotes qui aujourd'hui, ont des techniques d'envol et d'atterrissement qui permettent d'éviter un certain nombre de nuisances.

**M. le Président Alain JUPPE :** Merci. Monsieur HURMIC.

**M. Pierre HURMIC :** Oui, deux très brèves observations, Monsieur le Président, puisque l'aéroport et le TGV s'invitent subrepticement à notre discussion.

D'abord, une réponse à Alain ANZIANI qui vient de nous dire que nous avons craint avec l'arrivée de la ligne à grande vitesse (LGV), une baisse du trafic entre Bordeaux et Paris. Ce n'est pas que nous l'avons crainte, c'est que nous l'espérions. La LGV nous était présentée comme le meilleur rempart pour lutter contre le trafic aérien, et permettez-moi, Monsieur le Vice-Président, de vous citer des chiffres que je trouve un peu inquiétants. Dans le dernier bilan de l'aéroport, la navette entre Bordeaux et Paris a vu son trafic diminuer, vous savez de combien ? De - 17 %. Cela veut dire qu'il y a 83 % des usagers de l'avion avant l'arrivée de la LGV, qui continuent à prendre l'avion. Moi, je vous avoue que je suis très étonné. On a quand même investi 9 milliards d'euros, notamment pour diminuer le trafic aérien, et c'est peanuts, c'est -17 %.

Deuxième observation, Monsieur le Président, vous avez relaté votre rencontre avec Madame BORNE avant-hier pour parler notamment de la LGV. J'ai vu que vous aviez évoqué devant elle, et je trouve que c'est une très bonne idée, un prélèvement d'une taxe bureau en profitant du boom de l'immobilier pour financer la LGV au Sud de Bordeaux. Je trouve très bien cette idée de taxe bureau. D'abord, elle est crédible puisque vous l'avez évoquée. Mais n'y a-t-il pas des domaines plus prioritaires auprès desquels on pourrait affecter cette taxe bureau ? Je pense, par exemple, au réseau express régional (RER) métropolitain qui va être très budgétivore. Est-ce que vous ne pensez pas que c'est une vraie priorité, si on fait une taxe bureau, que d'alimenter ce budget ? Et également la transition énergétique de notre territoire qui va également être budgétivore ? Si vous devez créer une taxe bureau, est-ce que vous ne croyez pas que ces deux impératifs sont autrement plus prioritaires que les 9 milliards d'euros du financement de la LGV au Sud de Bordeaux ? Merci.

**M. le Président Alain JUPPE : Monsieur CHAUSSET.**

**M. Gérard CHAUSSET :** Monsieur le Président, chers collègues, quelques points de remarques.

Sur l'aéroport, c'est un sujet, comme le téléphone portable, qui est très schizophrène. On prend de plus en plus l'avion, et en même temps, on se plaint des nuisances. J'ai toujours, en tout cas dans ma carrière, essayé d'être réaliste et mesuré sur ce sujet. Et notamment je pense que ce qui pose problème sur cet aéroport, c'est la gestion environnementale qui est déficitaire sur un certain nombre de sujets. On parle des nuisances liées au bruit. Je pense qu'il n'y a pas que cela, il y a aussi la gestion des parkings, du flux automobile qui pourrait être largement améliorée. Je vois des parkings qui s'étalement, qui s'étalement alors qu'il n'y a aucun parking silo. Il y en a peut-être en projet, mais on n'a pas mal de retard sur ce sujet-là.

Cela manque de biodiversité dans la gestion de l'aéroport, notamment dans son conseil de surveillance. On a une gestion monocoloré depuis des années, ce serait bien qu'il y ait un peu tout le monde au niveau de la représentation. Peut-être que cela pourrait permettre aussi de faire évoluer différemment cet outil de transport.

Sur les pistes, oui, il y a deux pistes. C'est vrai que la piste secondaire, c'est tout juste 10 % des vols. Il y a pas mal d'exemples d'aéroports qui sont à 10-11 millions de voyageurs avec uniquement une piste. C'est vrai que la piste secondaire peut soulager, en temps de travaux, cela a été dit, elle permet de répartir la charge des nuisances, et puis elle a un effet sur l'urbanisme puisqu'avec le plan d'exposition au bruit, elle gèle une partie de certains territoires. Donc, elle évite l'urbanisation sur certains territoires. Le sujet est large.

Dernier point sur le RER. J'insiste pour dire ce n'est pas une position anti ou pour la LGV, mais pour un RER métropolitain, à 30 minutes de cadencement. Il n'y a aujourd'hui pas besoin de travaux pour le faire. Depuis notre dernier débat, ceci m'a été confirmé par des voix internes de la SNCF. C'est tout à fait faisable techniquement à 30 minutes aussi bien la diamétralisation sur l'axe Libourne, cela a été voté, et sur l'axe Saint-Mariens.

Enfin je suis tout à fait, bien sûr, favorable à la coopération territoriale qui se mène avec Libourne, Angoulême et tout cela, et je pense – et je ne le dis pas de façon ironique - qu'il y a un territoire qui est très proche de nous avec lequel on devrait co-contracter, c'est celui de Cestas-Canéjan parce que là, il y a un véritable problème. On a là une ville qui perd des habitants, c'est la seule ville en Gironde, mais par contre, elle se couvre d'entreprises avec des emplois à la clé, très bien, mais où les gens ne peuvent pas se loger. Tous les gens qui vont travailler là-bas, à Cdiscount, on parle d'Amazon, ils se logent où ? On ne sait pas. Si, on sait, ils viennent de Rive Droite, ils viennent de partout. C'est un vrai problème. Et donc, là, si on a un territoire avec lequel il faudrait faire un bras-de-fer, et peut-être aussi avoir une entente au bout d'un moment, c'est celui-là. Est-ce que l'on va continuer à avoir un territoire égoïste qui se développe au détriment de Bordeaux Métropole, qui développe des milliers d'emplois, et qui, en même temps, perd des habitants ?

C'est à la limite du scandale. Merci pour ce petit moment de colère.

**M. le Président Alain JUPPE :** Merci beaucoup. La coopération avec nos partenaires voisins, repose sur un principe, c'est le volontariat. Pour l'instant, le volontariat de Cestas ne s'est pas vraiment manifesté.

Je suis très impressionné de voir qu'il y a autant de spécialistes du transport aérien dans cette assemblée, notamment de l'évolution des pistes de notre aéroport. Pour l'instant, comme l'a dit Alain ANZIANI, rien n'est décidé. On verra ce qui se profile à l'horizon. Moi, j'en tire simplement une conclusion, c'est qu'il est impératif que nous restions maîtres du jeu dans la gestion de l'aéroport. Les projets éventuels de privatisation, vous le savez, ne nous conviennent pas. Donc, il faut réaffirmer la détermination de nos collectivités à garder la main. Ce qui se passe à Toulouse montre que la privatisation n'a pas toujours des effets attendus.

Sur l'évolution du trafic de l'aéroport, je suis comme Alain ANZIANI, je m'en réjouis bien entendu, et puis, il faut regarder la réalité en face. Le trafic aérien va augmenter dans le monde, partout, dans les années qui viennent. C'est une réalité. Je conteste tout à fait les conclusions que Monsieur HURMIC tirait sur la LGV. Globalement les déplacements ont augmenté. Sur la LGV, +70 % d'augmentation la première année. À nouveau +10 % l'année suivante. Monsieur ROUSSET donnait un chiffre que je n'ai pas vérifié, mais je lui fais confiance : sur Toulouse - Bordeaux, +400 % puisque les Toulousains gagnent aussi une heure en allant à Bordeaux. Donc, la justification de la LGV est évidente. Et comme je l'ai dit d'ailleurs à plusieurs reprises, je ne suis pas le seul à le dire, c'est aussi un transport du quotidien parce qu'il favorise le développement du trafic des trains express régionaux (TER). Donc, de ce point de vue, je crois qu'il n'y a pas lieu de regretter ce qui a été fait.

Quant à l'affectation de la taxe sur les bureaux, c'est une idée de la Région et des régions. J'invite le Groupe des Verts à continuer son action au sein du Conseil régional pour faire avancer le projet du grand projet ferroviaire du Sud-Ouest (GPSO). Monsieur JAY.

**M. François JAY** : Oui, Monsieur le Président, chers collègues, merci pour ce gros travail de réflexion. J'ai sélectionné quelques thèmes, des points positifs, des reproches et des suggestions.

Pour les points positifs, je note avec satisfaction que l'on peut faire, et il y a une volonté de faire plus avec moins. Je cite le rapport : « Cela ne signifie nullement renoncer à la qualité des interventions publiques, mais simplement faire aussi bien à moindre coût. » On peut faire avec moins effectivement. On peut aussi réduire les ambitions. Réduire le périmètre ne doit pas être un tabou. Je note et j'approuve la volonté de faire venir des entreprises et d'exploiter les atouts de notre Métropole. J'approuve cette dépense publique, le travail, celui sur l'attractivité, celui sur l'accompagnement des entreprises, sur l'accueil. Comme l'affirme le rapport en page 10, ce sont les entreprises qui génèrent les emplois. Elles créent aussi la richesse et donnent aux habitants les moyens de payer leurs impôts. Dans ce domaine, bien sûr, j'approuve les efforts faits pour développer les liens entre Campus, entreprises, et recherche, l'attractivité de ce Pôle. J'approuve les efforts sur l'équipement en fibre optique, sur l'équipement digital. Je note et j'approuve la volonté de privilégier la subsidiarité dans la répartition des rôles entre la Métropole et les communes. Je cite le rapport, page 37, dans le paragraphe « Agir au bon niveau : Le principe de subsidiarité doit alors s'appliquer en accord avec les communes, de façon à déterminer l'échelle d'action la plus efficace. »

Je constate avec plaisir que le rapport souligne le rôle incontournable de la voiture. Je cite, page 18 : « Quels que soient les efforts entrepris dans le domaine de la mobilité, la forme de notre agglomération rend incontournable l'usage de la voiture. » Il va falloir en tirer toutes les conséquences.

J'approuve aussi l'objectif d'améliorer la liaison gare-aéroport. C'est comme tout ce qui concerne les déplacements, un élément important de la productivité de notre Métropole. Il y a beaucoup d'autres points très positifs comme la volonté de lutter contre la pollution, ou de préserver les derniers espaces naturels.

Sur les reproches parce qu'il faut en arriver là, j'ai retiré de cette lecture l'impression que notre Métropole a l'ambition de s'occuper de tout. Si nous voulons épargner le portefeuille de nos concitoyens, nous devons être modestes. J'ai l'impression qu'il ne serait pas difficile de moins intervenir sans grande perte de services pour les habitants. Nous devons faire plus confiance à nos compatriotes pour les choix qu'ils souhaitent faire sur l'utilisation de leur argent en les laissant plus le dépenser eux-mêmes. Surtout que les objectifs de certaines politiques sont, à mon avis, inatteignables. Je pense, par exemple, à l'ambition d'agir sur le climat ou sur les prix de l'immobilier ou sur le volume des déchets produits par chaque habitant. Nous pouvons réduire le périmètre pour baisser les dépenses. Pourquoi s'occuper d'agriculture, de santé, etc., il y a des administrations, des organismes plus compétents pour cela.

Toutes sortes de dispositifs qui ont un coût sont utilisés pour recueillir l'avis de nos concitoyens portant sur des choses aussi évidentes que les problèmes de congestion de la circulation ou de stationnement, on ne les écoute pas, ou sur la pression fiscale, non plus. Est-ce bien utile d'avoir un laboratoire d'innovation interinstitutionnel, un organisme de plus dont nous pourrions faire l'économie ?

Le vélo, c'est sympathique. C'est bon pour la santé à condition de ne pas avoir d'accident, mais c'est comme l'éolien ou le photovoltaïque, cela ne peut que rester marginal pour répondre aux besoins. A-t-on besoin de dépenser 70 millions pour le vélo ? Il suffit certainement de laisser faire et les jeunes métropolitains s'équiperont avec les nouveaux véhicules à la mode.

J'ai l'impression que des présupposés idéologiques guident certaines actions et conduisent à de mauvaises solutions, en tout cas à des solutions qui rendent la vie des habitants pénible. La lutte contre la voiture utilise le stationnement pour obliger les habitants à se rabattre sur les transports en commun. C'est même écrit noir sur blanc dans le rapport : l'utilisation de la voiture est divisée par 2 si le stationnement n'est pas assuré à destination. Cet outil est, de ce fait, privilégié pour faciliter le report modal vers les modes collectifs. En français courant, on dirait « empêcher le stationnement permet d'obliger les habitants à abandonner leur voiture ». C'est une politique qui a des conséquences en termes de productivité et donc de pouvoir d'achat et d'attractivité pour les entreprises. Combien coûte aux Bordelais cette politique ? Combien nous coûtent les embouteillages ?

Pour faire vite et synthétique, nous avons besoin de moins d'idéologie et de plus de sens pratique.

Alors, j'en viens aux suggestions. Pour la productivité, revenir sur la politique contre la voiture est d'autant plus souhaitable que les voitures aujourd'hui polluent beaucoup moins qu'hier, et plus que demain.

Les travailleurs et les entrepreneurs doivent pouvoir se déplacer facilement et stationner.

Baisser la pression fiscale aussi est un excellent argument d'attractivité. Dans le même domaine, se préoccuper de la facture d'eau, encore un autre débat, mais c'est une dépense obligatoire pour les ménages, il faut s'en occuper.

Quant aux transports collectifs, il faut sortir de la fascination pour le tram. Nous avons vu avec les pannes, tous les problèmes que pose cette technique du transport sur rail. Déjà, nous constatons que la prolongation des lignes, si elle est pratique pour les habitants de la périphérie, pose des problèmes de coût et de saturation au centre. Nous devons absolument réfléchir aux solutions des nouvelles technologies et arrêter de poser des rails. Privilégions les bus, même si cela conduit à embaucher des chauffeurs. Il vaut mieux distribuer des salaires que payer des équipements que demain, nous devrons enlever.

Toujours sur les questions des déplacements, contrairement à certains, je souhaite que la question du grand contournement soit étudiée, et je propose de créer sur la rocade des voies de transit pour réaliser des barreaux autoroutiers. Bravo, de toute façon, pour la rocade à 2x3 voies, mais ces questions d'engorgement posent évidemment des problèmes de productivité.

Une question : si on se préoccupe du développement économique, pourquoi est-ce que l'on ne parle toujours pas du port ? Que devient notre port ?

Une autre question, je pense aux quartiers Politique de la ville. Je me demande quelle a été l'efficacité des sommes dépensées, si on a eu un bilan, si nous avons eu des perspectives des solutions. N'est-ce pas une urgence ?

En fait, maintenant, en conclusion, je ne peux qu'approuver les propos de Monsieur ANZIANI sur ses doutes à propos de l'efficacité des grandes structures publiques et sur leur coût. Je pense à son article sur « Objectif Grand Bordeaux ».

**M. le Président Alain JUPPE** : Merci pour cette longue déclaration. La politique de la ville, heureusement qu'elle existe. Si elle n'existe pas, on serait dans une situation beaucoup plus compliquée qu'aujourd'hui. Sur la Rive Droite, elle a donné de bons résultats et nous allons continuer à la mener en signant en particulier la convention agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) sur laquelle on va pouvoir travailler à Floirac, à Bordeaux, à Cenon et sur d'autres villes de la Rive Droite ou aussi en Rive Gauche.

Sur le port, je n'ai pas de réponse. C'est un de nos échecs, collectif. J'espère que le Gouvernement, un jour ou l'autre, va enfin nous faire des propositions qui tiennent la route pour mettre un terme au déclin progressif de ce port qui n'est plus un grand port. Il est, aujourd'hui, à 7 millions de tonnes, et continue son déclin inéluctablement. Donc, c'est un débat avec l'État dont j'espère que nous nous sortirons par une régionalisation qui nous permettrait de reprendre un peu la main. Merci.

#### Communication effectuée

**M. le Président Alain JUPPE** : Madame TERRAZA.

**Mme Brigitte TERRAZA** : Délibération n° 26 : « Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité hommes/femmes », Jean-François EGRON.

**M. EGRON**  
**(n°26) Rapport annuel sur la situation en matière d'Egalité femmes/hommes - Présentation**

Jean-François EGRON présente le dossier.

**M. le Président Alain JUPPE** : Merci Monsieur le Vice-Président. Monsieur FETOUH.

**M. Marik FETOUH** : Oui Monsieur le Président, chers collègues, je voulais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, pour votre investissement dans le dossier « Labellisation AFNOR » au titre de la diversité et de l'égalité professionnelle femmes/hommes. On a eu des avancées significatives qui ont été notées lors du dernier

Comité de pilotage que vous avez présidé, et on est assez optimiste aujourd'hui sur l'obtention de la double labellisation. Et d'ailleurs, les actions engagées montrent déjà leurs effets en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de la collectivité. Malgré cela, on note un décalage de rémunération entre hommes et femmes. À mon niveau, je dois dire qu'il y a un critère, un facteur qui n'est pas très clair. J'ai des perceptions divergentes avec ce que disent les services notamment sur la question du temps partiel. Est-ce que le temps partiel est neutralisé ou non dans le calcul des inégalités salariales ? C'est très important parce qu'effectivement on ne peut pas comparer, de manière genrée, si le temps partiel est inclus chez les femmes. Ce qui veut dire aussi qu'il y a des actions à faire pour réduire le temps partiel chez les femmes, mais en tout cas en termes d'inégalités salariales, c'est un critère dont il faut être sûr qu'il a été neutralisé pour le calcul.

Il y aussi, vous l'avez dit, Monsieur le Vice-Président, un effet de filières. La filière technique est mieux rémunérée, et d'ailleurs, il y a des actions pour proposer à des femmes des postes dans la filière technique. Malheureusement, aujourd'hui, on n'est qu'à 5 femmes au sein du service de la collecte. Là, je pense que l'on peut faire mieux. On peut aussi jouer sur le régime indemnitaire entre filières. Donc, je pense que l'on peut un peu creuser cette question.

Il y a également des petits sujets, qui sont parfois des gros sujets pour les personnes. Le remplacement des congés maternité n'est pas systématique, et il y a une action de fond à avoir pour remplacer systématiquement les congés maternité. Quand une femme n'est pas remplacée, une femme-cadre, qu'elle rentre et que ces dossiers ont été confiés à une autre personne, cela peut être très compliqué pour elle.

Les congés paternité également, il y a des freins notamment au sein du service de la collecte puisque s'ils prennent leurs congés paternité, les hommes perdent la prime de pénibilité. Donc, là encore il y a quelque chose à faire.

Je voulais vous proposer, Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président, un groupe de travail avec la DRH pour affiner les analyses et mettre en place des actions correctrices. En matière d'analyse, pour avoir vraiment des idées très claires sur ce qui se passe, il serait possible de faire une étude de cohorte avec des échantillons d'agents - un groupe d'hommes, un groupe de femmes - en neutralisant l'ancienneté, le grade et la filière. Cela nous permettrait d'analyser dans le détail ce qui se passe, et de prendre des mesures les plus fines possible.

**M. le Président Alain JUPPE** : Merci. Qui souhaite intervenir ? Madame BLEIN.

**Mme Odile BLEIN** : Monsieur le Président, chers collègues, nous tenons, tout d'abord, à souligner la qualité de ce rapport très complet sur la situation de l'égalité hommes/femmes et sur l'ensemble des actions engagées dans notre établissement. Depuis 2011, Bordeaux Métropole a décidé de prendre à bras-le-corps cette problématique de l'inégalité femmes/hommes. Il est à noter concernant les élus que la situation s'est nettement améliorée quant à la présence des femmes dans notre assemblée. Leur part est passée de 28 % en 2008 à 41,9 % aujourd'hui. Celle du Bureau est passée de 14 % avec seulement 5 femmes sur 36 membres à une représentativité à hauteur de 38,7 % aujourd'hui. Cette évolution est sans aucun doute la conséquence du volontarisme de la loi, mais le progrès est à saluer et à poursuivre pour instaurer la parité dans les sphères exécutives.

Nous voulions souligner d'autres chiffres. Les femmes représentent aujourd'hui seulement 30 % des effectifs de la Métropole alors qu'elles représentent près de la moitié des effectifs

contractuels. Ce sont aussi très majoritairement les femmes, cela a été dit, qui font des demandes de temps partiel. Ces chiffres illustrent de façon éclairante que la précarité est malheureusement le plus souvent féminine.

Enfin, si l'égalité salariale est un principe statutaire, comme le rappelle le rapport, les chiffres-clés de l'égalité 2017 produits par le Gouvernement révèlent des écarts de salaires notables. 10,9 % d'écart pour la fonction publique territoriale, 15 % pour la fonction publique d'État, 21 % dans la fonction publique hospitalière, et 24 % pour le secteur privé. Malgré le principe statutaire, on est donc loin de l'égalité. Le rapport tente d'expliquer cette inégalité par notamment les choix faits ou contraints par la vie de famille que, majoritairement, les femmes assument au détriment de leurs parcours professionnels.

Trop souvent encore, la maternité pénalise les femmes qui ne retrouvent pas exactement leur poste de départ ni leurs responsabilités à leur retour de congé et perdent ainsi en déroulement de carrière.

Nous nous réjouissons donc aujourd'hui que toutes ces problématiques soient prises en compte avec volontarisme afin que l'ensemble des actrices et des acteurs de notre établissement soient sensibilisés pour qu'enfin, ensemble, nous imposions l'égalité, de fait, à tous les agents sans aucune discrimination ou distinction entre les femmes et les hommes. Je vous remercie.

**M. le Président Alain JUPPE** : Merci Madame. **Monsieur ROSSIGNOL-PUECH**.

**M. Clément ROSSIGNOL-PUECH** : Monsieur le Président, mes chers collègues, je saisir l'occasion de ce rapport annuel sur l'égalité femmes/hommes, mais aussi de la présentation des orientations budgétaires afin de rappeler une proposition émise récemment par le Haut commissariat à l'égalité femmes/hommes. En effet, il s'agit de faire de l'égalité femmes/hommes une règle importante des décisions budgétaires. Nous le constatons, beaucoup de nos investissements ou de nos financements sont dirigés par des activités masculines. Pour exemple, les financements aux sports majoritairement pratiqués par les hommes sont supérieurs à ceux pratiqués majoritairement par les femmes. Par exemple, le Quai des sports ou le Grand stade, investissements lourds de la Métropole où ne jouent que des équipes masculines et qui profitent à un public majoritairement masculin, même si c'est en train de changer au niveau du public, je l'admetts.

C'est pourquoi nous demandons la mise en place du principe de l'égalité femmes/hommes au premier euro. C'est-à-dire de faire de l'impact sur l'égalité femmes/hommes un critère de modulation de chaque dépense et recette publiques. À ce titre, nous demandons également plus d'informations genrées via des indicateurs et des évaluations concernant l'attribution des aides publiques et des appels à projets afin, si besoin, d'étudier les raisons des disparités concernant l'attribution des aides, et ainsi d'envisager la possibilité, si nécessaire, d'insérer une clause genrée dans ces attributions.

**M. le Président Alain JUPPE** : Merci.

D'autres interventions ? Il n'y en a point. Je voudrais remercier et féliciter **Monsieur EGRON** et également mon Adjoint à la Ville de Bordeaux, **Marik FETOUEH**, d'avoir su travailler ensemble, de manière très efficace et les communes qui se sont également associées à la Quinzaine de l'égalité. Donc, là, on a l'exemple d'un travail collaboratif intercommunal qui est très positif. Nous avons fait incontestablement des progrès grâce à la mobilisation des services, et je voudrais saluer en particulier l'action de la petite mission

égalité avec Astrid BIDEAULT et Sandrine DARRIET qui ont fait un très bon travail. Nous avons encore du chemin à faire. J'ai bien noté quelques-unes des propositions qui ont été faites. J'espère que les auditrices AFNOR qui vont se rendre chez nous en février, très prochainement, nous permettront d'arriver à la labellisation au printemps prochain. Donc, continuons ce combat qui n'est pas encore intégralement gagné. Il m'est arrivé, un jour, de prendre un engagement solennel de ne participer à des débats que si à la tribune se trouvaient autant d'hommes que de femmes. J'ai transgressé cet engagement déjà à plusieurs reprises, mais il faut y veiller parce qu'il y a encore des redistributions à faire.

Je signale d'ailleurs que dans les débats de Bordeaux 2050, le premier qui a eu lieu à la Chambre de commerce, il n'y avait que des hommes. Si vous voulez savoir comment continuer à surfer à 82 ans à Guéthary, écoutez Joël DE ROSNAY. Le message est un peu sévère : il faut renoncer au saucisson, au sucre, à l'alcool et au cigare. Pour les prochains débats, cela va changer. Nous aurons Madame Anne-Marie IDRAC, Laurence DEVILLERS, spécialiste des intelligences artificielles, Camille MORVAN, Fondatrice PDG de GOSHABA qui est une société de big data, Ariane KHAIDA, DG de DUCLOT, Véronique FAYET, Présidente du Secours catholique, Diana FILIPPOVA, cofondatrice de OuiShare, et Judith GRUMBACH, réalisatrice. Vous voyez que l'on va essayer de se mettre aussi en conformité avec notre discours.

Très bien. Merci.

#### **Communication effectuée**

Nous continuons.

**Mme Brigitte TERRAZA** : Affaire n°52 « Rapport sur la situation du développement durable – Présentation ». Anne WALRYCK.

**Mme WALRYCK**  
**(n°52) Rapport sur la situation du développement durable - Présentation**

Anne WALRYCK présente le dossier.

**M. le Président Alain JUPPE** : Merci. Qui souhaite intervenir sur ce très intéressant rapport ? Monsieur Max GUICHARD, Madame DELAUNAY, Monsieur HURMIC, Monsieur CHAUSSET.

**M. Max GUICHARD** : D'abord, chère Anne WALRYCK, c'est très agréable de vous écouter et de travailler avec vous.

**M. le Président Alain JUPPE** : Voilà une déclaration qui fera l'unanimité. Allez, on avance.

**M. Max GUICHARD** : Je n'en dirais pas pour tout le monde pareil. Ce n'est pas par rapport à vous, Président. Le rapport sur le développement durable est, comme chaque année, un document riche qui illustre l'action de notre établissement sur ces questions. Permettez-moi de m'arrêter sur un point avec quelques interrogations sur la manière dont nous traitons la question énergétique. Il me semble, en effet, que la situation politique actuelle devrait nous amener à nous interroger et à regarder certaines questions d'une autre

manière. D'abord, qu'il n'y ait aucune ambiguïté entre nous, nous partageons toutes les initiatives qui visent à construire un mix énergétique sur notre territoire. L'expérimentation d'hydroliennes sur la Garonne va, par exemple, à notre sens, dans la bonne direction. Cependant, nous ne sommes pas convaincus que les efforts les plus importants que nous avons à produire soient dans cette direction, même, je le redis, si nous les considérons comme nécessaires.

Pour notre part, sur la question de l'énergie, outre la question des déplacements, nous restons très vigilants sur la question de l'habitat et Anne WALRYCK en a fait une partie importante de son intervention. En effet, nous développons dans notre rapport cette question par le prisme de la question des économies d'énergie. Mais tenons-nous compte - et là aussi, elle en a parlé assez précisément - de la précarité énergétique que vivent des millions de nos concitoyens ? Selon les chiffres que nous pouvons trouver, près de 14 % des ménages français souffriraient de la précarité énergétique - étude de l'Observatoire national de la précarité énergétique - et 15 % affirment avoir souffert du froid durant l'hiver 2017-2018. 30 % des ménages, et plus particulièrement les jeunes, ont réduit leur chauffage pour restreindre leur facture. Telle est la réalité sociale de la consommation énergétique. Cette situation a des conséquences sur la santé de nos concitoyens avec soit des problèmes d'humidité, soit des problèmes liés à l'utilisation de chauffages d'appoint. Il nous semble donc nécessaire que notre rapport sur le développement durable, sans le réduire à cela, prenne mieux en compte à l'avenir les indicateurs sur la précarité énergétique, et à l'écoute de ce qui a été dit ce matin, je pense que nous pouvons y aller avec détermination.

Enfin, il nous semble qu'au vu de la situation, nous devons, au-delà des dispositions de l'État, muscler notre intervention pour la rénovation des logements.

**M. le Président Alain JUPPE** : Merci beaucoup. Madame DELAUNAY.

**Mme Michèle DELAUNAY** : Madame la Vice-Présidente, je vous avais proposé, lors de la présentation du précédent rapport, d'utiliser un indicateur qui est de plus en plus impératif, me semble-t-il, car il faut un but à toutes les actions que vous nous avez présentées. Ce but, c'est la diminution de la mortalité évitable d'une population. Et je pense que cet indicateur a lieu d'être à la fois dans votre rapport et dans le contrat local de santé.

Un deuxième point, moins important, vous m'aviez promis la liste des 50 composteurs partagés ou publics, et je l'attends toujours.

Je vous en remercie par avance.

**M. le Président Alain JUPPE** : Monsieur CHAUSSET.

**M. Gérard CHAUSSET** : Oui Monsieur le Président, chers collègues, une intervention juste sur un point, très rapide, pour revenir sur les déchets notamment sur différentes expériences qu'il y a eu en matière de zéro déchet, que cela soit par un certain nombre de familles, d'individus ou des manifestations. Donc, bien sûr, se pose la question maintenant « Comment aller plus loin ? ». Moi, j'appelle de mes vœux - j'ai cru lire cela un peu entre les lignes - ce qui nous manque dans Bordeaux Métropole, c'est une vraie politique de prévention des déchets. Je pense que si on veut pousser plus loin les expériences, avoir une sensibilisation et diminuer vraiment les volumes, il faut mettre en œuvre une politique permanente massive de prévention des déchets, c'est-à-dire qu'il faut une information, une

animation, pas uniquement ponctuelle, pas uniquement à travers quelques événements qui sont utiles parce qu'ils donnent un coup de projecteur, mais il faut que cela fasse partie intrinsèquement de notre politique de gestion des déchets. Si on n'a pas une politique de prévention de déchets, on restera toujours à faire des coups et à travailler au coup par coup. Donc, moi, j'appelle vraiment de tous mes vœux que cela se mette en place. Cela peut permettre d'avoir une sensibilisation permanente.

D'autre part, Monsieur le Président, mais aussi d'autres Maires comme tous les citoyens, vous êtes très attaché à la propreté. Eh bien la prévention des déchets, c'est un des éléments pour améliorer la propreté de la ville notamment par une meilleure gestion au quotidien et par aussi une progression du sens civique, pas uniquement du geste éco-citoyen, mais aussi d'une plus grande civilité. Donc, je pense qu'il faut se donner les moyens de mettre en place cette politique si on veut aller vers de la tarification incitative. Je vous remercie.

**M. le Président Alain JUPPE** : Merci. Monsieur MANGON.

**M. Jacques MANGON** : Oui, Monsieur le Président, chers collègues, quelques mots d'abord pour souligner l'ampleur et l'ambition du programme de développement durable qui, désormais, commence à s'affirmer. Je voudrais saluer l'excellent travail de coordination et d'impulsion qui est mené par Anne WALRYCK à cet égard. Pardon, cher Max GUICHARD, mes éloges paraissent bien maigres à côté des vôtres, mais enfin ils sont tout aussi sincères.

Je voudrais aussi en profiter pour souligner que 2018 a représenté pour l'ancien groupe Régaz, qui est devenu Bordeaux Métropole Énergie, une année de mutation très importante qui va permettre, comme Anne WALRYCK l'a souligné tout à l'heure, d'apporter des outils nouveaux au service de cette transition énergétique menée par la Métropole. C'est, en effet, une année où nous sommes passés du statut du groupe Régaz à cette nouvelle organisation orientée vers la transition écologique avec plusieurs caractéristiques. Tout d'abord, nous avons conforté toutes les activités traditionnelles de BME bien entendu, avec des résultats qui ont été traduits aussi dans la valeur qui a été apportée aux différents actifs, ceux du gaz, ceux du transport du gaz, mais aussi ceux de nouvelles activités. Et puis, en même temps, nous sommes en train de réorganiser de manière assez importante la conception de travail au sein de BME puisque toutes les filiales vont être désormais axées sur cette logique de transition énergétique, et pour faire muter les activités traditionnelles vers une conception totalement orientée vers cet objectif.

Je voudrais aussi indiquer que désormais nous développons de nouveaux outils qui visent à assurer une diversification des métiers de la transition énergétique pratiqués par Bordeaux Métropole Énergie en particulier, bien sûr, l'accentuation de dispositifs auxquels nous procédons déjà comme la méthanisation avec beaucoup de nouveaux projets qui sont en préparation, mais aussi la rénovation énergétique du bâti où en 2019, nous allons pouvoir développer le plan d'affaires qui a été arrêté. Les embauches ont été faites, et tout est prêt pour y participer. Et enfin, je voudrais souligner que d'autres pistes sont étudiées, très intéressantes, et travaillées au travers, en particulier, de la question liée à l'hydrogène, au power to gas ou à d'autres éléments majeurs.

Nous disposons enfin, et j'en finirai par-là, d'un outil industriel qui nous est envoyé dans beaucoup de métropoles françaises, un outil industriel au service direct de la Métropole, des ambitions métropolitaines, avec une capacité assez rare qui est que nous puissions, par exemple - je prends le cas du gaz - tenir toute la chaîne de la production de gaz vert, de la réinjection dans le réseau immédiatement, et ensuite, de la distribution au profit des

habitants de la Métropole. C'est l'un des exemples, on pourrait en prendre d'autres, mais c'est une particularité qui est regardée avec beaucoup d'envie et d'intérêt partout en France.

Je rappelle aussi, et je voudrais enfin rassurer tout le monde, que cette diversification vers la transition énergétique, cette accentuation de cette trajectoire ne se fait pas au détriment de la valeur de l'appareil. Une récente estimation qui a été faite pour les besoins d'une évolution du capital a montré que nous avions encore, depuis trois années, augmenté notre valeur puisqu'aujourd'hui, la valeur globale de Bordeaux Métropole Énergie est estimée autour de 230 millions d'euros. Cette diversification ne se fait donc pas au détriment des actifs métropolitains, mais bien au contraire les confortent.

Voilà les quelques points que je voulais ajouter pour compléter la présentation faite par Anne WALRYCK.

**M. le Président Alain JUPPE : Monsieur GARRIGUES.**

**M. Guillaume GARRIGUES** : Oui, juste un commentaire très rapide sur la question des déchets puisque cela a été abordé à plusieurs reprises. C'est vrai qu'il y a une vraie problématique. On a traité, durant la mandature, la question de la collecte, cela a été un vrai enjeu, mais pas la question du tri et du traitement. Et sur notre Métropole, on incinère beaucoup trop de déchets. D'ailleurs, à votre demande, Monsieur le Président, on avait visité une usine qui fait du traitement à la source en Haute-Loire près du Puy-en-Velay. On avait fait remonter des propositions avec un groupe d'élus de la Métropole pour essayer de modifier un certain nombre de choses et voir comment réussir à collecter à la source des bio-déchets. Il faudrait impérativement, à mon avis, que dans les prochains mois, on trouve des solutions pour changer notre manière de traiter, de recycler, dans la collecte, de manière à ce que l'on n'ait plus un taux de recyclage aussi faible, que l'on n'ait plus un taux de collecte du verre aussi faible aussi parce que c'est des taux qui arrivent à un niveau assez asymptotique. On peine vraiment à monter au-dessus en matière de taux de collecte des déchets recyclables en poubelle verte, et du verre. Donc, c'est une vraie problématique aujourd'hui, et on ne peut pas se contenter de travailler sur la question de la collecte en hyper centre, qui est une vraie problématique, il faut aussi que l'on traite la question de la gestion par la suite de ces déchets.

**M. le Président Alain JUPPE : Monsieur ALCALA.**

**M. Dominique ALCALA** : Monsieur le Président, mes chers collègues, pour répondre à la demande de Madame DELAUNAY, il y a près de 80 composteurs partagés en pied d'immeuble sur la Métropole pour la politique de prévention des déchets. Effectivement, en 2017, il y a eu une augmentation substantielle de la quantité de déchets produits sur la Métropole avec + 4,26 %. Les explications, ce serait le tourisme, l'augmentation de la consommation et de la population. Sur 2018, et grâce certainement en partie à une communication qui a été renforcée - même si je suis, bien-sûr Monsieur CHAUSSET, je conçois qu'il faut la poursuivre et la pérenniser, et là, je demande l'aide des services dans ce sens-là - nous avons une tendance baissière dans la production de déchets, la production globale. Les chiffres ne sont pas sortis encore, mais il y a manifestement une tendance à la baisse. Donc, la sensibilisation doit se poursuivre. On va organiser un festival avec une fréquentation substantielle. Nous avons également des propositions pour les réduire, qui ont été installées cette année : l'aide aux composteurs, l'aide aux broyeurs également, et une tarification incitative. Une expérimentation se met en place qui mérite,

elle aussi, davantage d'implication de nous tous pour sensibiliser encore mieux la population. La collecte du verre effectivement peut être insuffisante. Elle augmente cependant sensiblement. La collecte sélective aussi a augmenté, mais malheureusement les ordures ménagères aussi.

Monsieur GARRIGUES a parlé du Puy-en-Velay, nous y sommes allés effectivement. Le résultat, je ne sais plus si cela fonctionne encore car il y a eu un souci avec l'entreprise, n'est pas très probant. Les bio-déchets, nous avons commencé sur le restaurant administratif de la Métropole à Mériadeck, et il s'agira effectivement de le développer, mais c'est quelque chose qui coûte, la collecte des déchets ; cependant cela peut déboucher de façon intéressante.

Enfin, il est toujours difficile de déployer des collecteurs de verre, car cela crée des nuisances, mais nous avons encore une demande, notamment à Saint-Vincent de Paul.

**M. le Président Alain JUPPE** : Merci. Monsieur HURMIC.

**M. Pierre HURMIC** : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, quelques observations un peu critiques sur ce rapport qui est quand même important. Je tiens en préalable, Madame la Vice-Présidente, à vous remercier et vous dire que nous sommes parfaitement conscients de l'ampleur de votre tâche, de la lourdeur des outils à mettre en place, et du travail que vous effectuez.

Cela étant, l'intérêt, vous le savez, que nous portons à cette question-là nous amène à porter un regard que nous, nous qualifions d'exigeant, que vous allez peut-être qualifier de sévère, mais en tout cas, c'est un regard qui n'est jamais polémique, et qui se veut constructif dans un souci d'amélioration de nos politiques.

L'examen de ce rapport du développement durable nous amène à la conclusion, je ne sais pas si vous la partagez ou non, sûrement pas, mais en tout cas, à la conclusion suivante, c'est que nous ne nous situons pas aujourd'hui sur la trajectoire de la transition énergétique et écologique de notre territoire qui est censée nous conduire à faire de Bordeaux Métropole une des premières métropoles à énergie positive puisque c'est l'ambition que nous nous sommes, ensemble, assignée.

Madame la Vice-Présidente, j'ai entendu cette année tout l'espoir que vous mettez dans les années qui viennent, mais j'ai l'impression que tous les ans, vous faites état de tous les espoirs que vous mettez dans les années qui viennent, et pendant ce temps, permettez-moi de vous le dire, le temps galope.

J'ai essayé de regarder plusieurs indicateurs qui sont les seuls probants en matière de développement durable. C'est les gaz à effet de serre, c'est la consommation d'énergie, c'est la part des énergies renouvelables, c'est les déchets, et c'est la place de la nature. Le premier, je vais passer vite, les gaz à effet de serre puisque précisément, alors que c'est un indicateur tout à fait fondamental, vous nous dites d'emblée que vous n'avez pas les chiffres, que vous les aurez. Le bilan sera actualisé dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2019, je crois que vous avez dit tout à l'heure « Dans quelques semaines ». C'est dommage que les calendriers n'aient pas coïncidé. On est là pour examiner nos performances en matière de développement durable, l'un des indicateurs fondamentaux, l'émission de gaz à effet de serre, n'est pas au rendez-vous, je le regrette, mais je ne le commente pas davantage puisqu'il n'existe pas.

De même, je ne parlerai pas de la mobilité qui est quand même un des facteurs importants, je crois que nous en parlons suffisamment souvent dans cette Assemblée. J'en viens donc

à parler des consommations d'énergie. Vous avez évoqué tout à l'heure le logement. Je vous rappelle que l'objectif que nous nous sommes assigné dans le plan climat, c'est une rénovation de 9 000 logements. Nous en sommes à peine à un peu plus de la moitié. Vous avez donné le chiffre, je vous remercie parce qu'il n'était pas dans le rapport, nous en sommes à 5 000 logements. On n'est pas au rendez-vous. Je rappelle que les 350 000 logements que compte la Métropole représentent 28 % des émissions de gaz à effet de serre, et environ un tiers des consommations d'énergie du territoire. Donc, je pense qu'il faut, là aussi, se mettre en route rapidement pour dépasser ce chiffre de 5 000 qui nous paraît nettement insuffisant par rapport aux objectifs que nous nous sommes assignés.

Consommation d'énergie aussi, vous n'en avez pas trop parlé, mais depuis 2010, force est de constater que notre consommation a augmenté de + 3,5 %. Cela fait + 0,6 % par an si mes calculs sont bons. Donc, on a actuellement une consommation qui croît, et la courbe est tout à fait sensible, vous nous l'avez projetée tout à l'heure. En plus, elle augmente, depuis 2014. C'est quand même dommage que ces dernières années soient les années les moins performantes en matière de diminution de notre consommation d'énergie. Donc, on est à + 0,6 %. Je vous rappelle que si on veut atteindre l'objectif de - 20 % en 2030, il faut réduire de - 1,4 % par an notre consommation d'énergie. Il faut arriver à -1,4, on est de façon assez constante à +0,6. Là, il y a quand même un effort à faire. Vous ne pouvez pas dire que les résultats sont au rendez-vous des objectifs. J'entends que la consommation d'énergie finale par habitant, vous l'avez rappelé, diminue, encore heureux, mais les objectifs que nous avons, ce sont les objectifs pour le territoire. Les objectifs pour le territoire ne sont pas du tout, du tout à la hauteur actuellement.

La part des énergies renouvelables, pareil. Elle a gagné 4 %, entre 2010 et 2016. Cela fait +0,7 % par an. Je vous rappelle que nous nous sommes fixé 32 % comme objectif pour 2030, c'est-à-dire qu'il nous faut augmenter de +1,3 % par an notre part des énergies renouvelables. Nous en sommes à peine à la moitié. Donc, on ne peut pas se satisfaire de cela, d'autant plus que les derniers chiffres connus nous donnent 14 % d'énergies renouvelables. Les chiffres nationaux, c'est 17 % d'énergies renouvelables consommées en France, on est même en-dessous de la moyenne nationale. Permettez-moi ou autorisez-moi à parler en la matière d'une contre-performance.

Vous faites état de ce que l'on va gagner dans les années qui viennent. Nous nous félicitons tous, les uns et les autres, des performances de notre réseau de chaleur. J'ai voulu regarder cela d'un peu plus près. Notre réseau de chaleur représente à peine 1,26 % de notre consommation énergétique. Je vous épargne les calculs. C'est bien d'avoir un réseau de chaleur, mais 1,26 %, on ne peut pas dire que ce soit encore très performant.

Egalement, vous faites état des futures centrales photovoltaïques dont nous serons équipés, c'est-à-dire Bordeaux Labarde et Le Bourgailh. J'ai calculé que les gains que l'on va obtenir en matière d'énergies renouvelables, ce sera +0,13 % pour l'un, et +0,03 % pour l'autre. Donc, cela aussi, permettez-moi de vous dire que c'est un gain qui nous apparaît comme étant tout à fait décevant, pour employer un euphémisme qui ne vous choquera pas, j'en suis sûr.

Lancez-vous, il est temps de vous lancer dans une politique hardie de pose de panneaux solaires sur tous les bâtiments publics, non seulement sur les nouveaux bâtiments qui sont construits sur lesquels vous ne le faites pas, mais également sur tous les bâtiments publics anciens. Si vous voulez que les particuliers finissent, eux aussi - et cela sera incontournable pour arriver à nos objectifs - à mettre des panneaux solaires sur leur toiture, commençons donc par donner l'exemple en mettant des panneaux solaires sur les bâtiments publics.

Ensuite, vous voyez, je vous fais vraiment la version synthétique, avant-dernier point que je souhaite aborder, mais il a déjà été relevé, c'est les déchets. Je vois, une fois de plus, dans ce rapport que sur le plan des déchets, il nous est indiqué qu'en 2017 on constate une augmentation conséquente de 4,26 % par rapport à l'année précédente. Vous faites état de l'augmentation démographique, du nombre de touristes, etc., mais je vous rappelle que les objectifs que nous avons, ce sont des objectifs intégrant ces constantes. C'est-à-dire que ce sont des objectifs pour le territoire. Le label « Territoire zéro déchet, zéro gaspillage » nous impose une réduction de 3 % des déchets ménagers dans les 3 ans à venir. Actuellement, ils augmentent encore. Donc, reconnaissiez avec moi, même si vous trouvez mon point de vue peut-être un peu sévère que là aussi, nous ne sommes pas au rendez-vous des objectifs que nous nous sommes assignés.

Et puis, dernier point, et là, c'est vraiment une proposition, et j'y tiens, c'est la place de la nature. Il y aurait beaucoup de choses à dire ou à faire en tout cas sur la place de la nature, mais, moi, j'ai une proposition à vous faire. La lecture du rapport nous rappelle que, sur le thème de présence de la biodiversité, le Ministère, l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), le Commissariat général ont lancé un appel à projets « Site pilote pour la reconquête de la biodiversité ». Celui-ci vise à cofinancer les projets territoriaux innovants permettant la préservation et la restauration de la biodiversité, de tous types d'écosystèmes. Bordeaux Métropole a candidaté, et a été retenue avec 13 autres collectivités. Il y a quand même une enveloppe totale de 15 millions d'euros. Engouffrons-nous là-dedans. Moi, j'ai une suggestion à vous faire. On parle de reconquête de la biodiversité - vous me voyez venir, j'espère - regardez la Jallière, c'est le type même de terrain dans lequel nous pouvons reconquérir une biodiversité perdue. Autorisez-moi à insister, une nouvelle fois, sur le fait que l'on peut, là aussi, respecter un certain nombre de labels que nous souhaitons avoir, un certain nombre de financements que nous pourrions récupérer pour expérimenter des solutions un peu plus innovantes que ce que nous faisons habituellement. Donc, voilà, je vous avais promis une version courte, et reconnaissiez que j'ai tenu, je l'espère, en tout cas cet objectif-là.

La conclusion, elle est la suivante, elle est très simple, elle rejoint mon introduction : nous ne nous situons pas aujourd'hui sur la trajectoire de la transition énergétique et écologique de notre territoire qui est censée nous conduire à faire de Bordeaux une des premières métropoles à énergie positive. Soyons modestes, parce que je vous garantis qu'aujourd'hui il y a des métropoles qui galopent sur le sujet. Nous ne serons jamais une des premières métropoles. Essayons au moins de nous assigner l'objectif d'être une métropole à énergie positive. Je pense que les résultats peu probants que vous nous présentez aujourd'hui ne nous permettent pas d'être à la hauteur de ce rendez-vous. Merci.

**M. le Président Alain JUPPE :** Merci. Y a-t-il d'autres demandes de parole ?  
**Monsieur PUYOBRAU.**

**M. Jean-Jacques PUYOBRAU :** Oui, Monsieur le Président, je serai bref. Bien entendu, on peut toujours considérer qu'il y a des pistes d'amélioration, mais en tout état de cause, je vous remercie, chère collègue, pour la présentation exhaustive de votre intervention qui qualifie tout à fait la Métropole sur cette démarche, une démarche tout à fait positive, mais perfectible.

Je voudrais attirer votre attention, chers collègues et vous l'avez évoqué, sur les réseaux de chaleur, sur le côteau de la Rive Droite notamment, qui présentent effectivement au nom de leur grand âge, des difficultés dans leur fonctionnement. Donc, je crois qu'il faut impérativement prévoir des investissements susceptibles d'améliorer les performances de telle sorte que les logements et les structures publics qui sont irradiés par ces réseaux

puissent apporter à celles et ceux qui en espèrent les bienfaits toute la qualité attendue. Merci.

**M. le Président Alain JUPPE** : Merci. Pas d'autres remarques ? **Madame la Vice-Présidente**.

**Mme Anne WALRYCK** : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, je vais essayer de répondre rapidement, sauf, bien sûr, à ce à quoi a répondu Dominique ALCALA.

Pour Max GUICHARD, oui, j'entends bien, mais on essaie de faire des efforts. Et encore une fois, Jean TOUZEAU avait bien décliné la politique que nous menons pour essayer d'éviter cette fracture énergétique, avec des instruments de lutte contre la précarité énergétique que vraiment on essaye de booster, de mettre en place, de mettre en avant. On a complètement conscience de cela, et Jean TOUZEAU pourrait en dire beaucoup plus sur le sujet, mais nous allons poursuivre.

Pour répondre à Madame DELAUNAY, je parlais tout à l'heure de la mise en place de notre observatoire justement sur la transition écologique, énergétique, etc. Nous avons lancé cette réflexion et vous serez la bienvenue parce que nous sommes en train de réfléchir à la prise en compte de tous les nouveaux indicateurs qui nous semblent judicieux, pour autant que l'information puisse être évidemment collectée. Donc, on tiendra compte, bien entendu, de votre demande et vous serez bien accueillie si vous voulez vous joindre à nos travaux.

Sur les questions touchant aux déchets, je pense que Dominique ALCALA a répondu. Donc, il y a beaucoup effectivement de choses à faire en matière de prévention et de sensibilisation et beaucoup de choses sont déjà prévues pour que l'on soit plus innovant, plus imaginatif, en la matière dans les mois qui viennent. C'est d'ailleurs le point essentiel qu'a mis en avant le Président national de l'ADEME lors de son intervention aux Assises de la transition énergétique à Dunkerque.

Quant à Pierre HURMIC, je suis toujours un peu étonnée de vos interventions parce que ce que vous dites, on le partage. C'est même ce que l'on a souligné au Comité de pilotage, c'est-à-dire que l'on n'est pas encore aujourd'hui, compte tenu des résultats de l'avancée de nos actions, en phase tant s'en faut par rapport à la réalisation de nos ambitions que l'on a fixées assez haut, mais sur lesquelles nous sommes très, très volontaires. Je vous trouve néanmoins, dans vos appréciations, un peu sec et sévère parce que ce que vous omettez, c'est toutes les avancées qui sont mises en œuvre. Ce que vous avez gommé, c'est justement qu'il y a quand même un chemin avec un plan d'actions qualifiées, quantifiées pour nous amener progressivement à ces objectifs. Et encore une fois, vous soulignez toujours que l'on n'est pas dans les cohortes pour les logements, la réhabilitation... vous avez raison. Je me suis permise de redire et c'était explicitement mentionné dans nos objectifs que pour arriver à la réalisation de 9 000 logements réhabilités par an, il fallait que les leviers majeurs que nous avons mis en place, y compris avec nos partenaires, soient effectivement concrétisés. C'est le cas de la plateforme, et j'ai donné les résultats qui sont significativement à la hausse. Jacques MANGON a complété sur le bras armé que nous allons avoir à travers Bordeaux Métropole Énergie et la mise en œuvre du service de tiers financement notamment, qui va nous permettre de massifier à l'horizon 2020, comme on s'y était engagé. On verra en 2020.

Autre point que je voulais ajouter par rapport à votre intervention, c'est que oui, effectivement, quand on regarde les flux majeurs qui sont les marqueurs de l'empreinte écologique de l'activité sur notre territoire, l'énergie, les déchets ou l'eau, on voit que les résultats sont bons, c'est-à-dire que l'on arrive à avoir des baisses par habitant. C'est le

résultat progressif des actions engagées et des changements de comportement, même s'il faut aller plus loin, on est bien d'accord. Par contre, on se rend compte qu'en valeur absolue, malheureusement, on recommence un peu à augmenter. Mais la progression que vous évoquez, notamment sur l'énergie sur 6 ans de 3,5, il faut la rapporter à l'augmentation de la population sur la même période. On a +6,5 % d'augmentation de la population sur un flux qui augmente, lui, de 3,5 % et qui réduit de 5 % par habitant.

Je ne dis pas que vous n'avez pas raison, oui, on est loin encore dans la réalisation des objectifs. On s'y emploie. On a conscience de cela. C'est pourquoi d'ailleurs nous lançons une opération très forte que nous souhaitons mener sur le tourisme durable et éco-responsable parce qu'effectivement l'attractivité touristique, c'est super sur un plan économique, mais il ne faut pas que cela génère des nuisances. Donc on va s'employer à regarder également tous ces champs.

Pour ma part, je ne dis pas que je suis optimiste, mais je suis assez positive compte tenu de la volonté et des actions que nous engageons avec, encore une fois, une contribution des territoires, une coopération d'égal à égal, qui va dans les deux sens, et une contribution de plus en plus forte de l'ensemble de nos partenaires et de nos concitoyens.

**M. le Président Alain JUPPE :** Merci beaucoup. Je ne veux pas rallonger le débat. Je veux simplement saluer l'ambition et la cohérence du plan que nous avons adopté, et puis, féliciter tous ceux qui sont en charge de sa mise en œuvre au premier rang desquels Anne WALRYCK qui met dans tout cela beaucoup d'enthousiasme, beaucoup de cœur, beaucoup de compétences, beaucoup de travail aussi et qui arrive à mobiliser l'ensemble des collègues concernés puisque cette action est évidemment transversale. Féliciter aussi nos services. Donc on fait beaucoup de choses. On ne fait pas assez, c'est clair, et je pense qu'effectivement, si nous voulons atteindre nos objectifs, il va falloir mettre un coup d'accélérateur.

Je prends deux exemples. Les énergies renouvelables. Nous étions en 2010 à 10,4 % de part de ces énergies dans notre production globale. Nous sommes en 2018 ou 2019 à 14 %. On a gagné un peu moins de 4 points. Il faut en gagner 16 ou 17 pour arriver à 30 % en 2030. Donc, il va falloir mettre le turbo.

Deuxième exemple : zéro déchet. On n'est pas non plus dans les clous. Certes, il y a une croissance de la démographie, mais enfin il suffit de se promener en ville pour voir que le rejet des déchets par nos concitoyens n'est pas à la baisse. Il y a un énorme travail, là aussi, de sensibilisation et d'action en amont à faire. Tout cela, ce n'est pas pour être pessimiste naturellement. On connaît la formule fameuse « Le pessimiste, c'est celui qui voit des problèmes dans toutes les questions qui se posent et l'optimiste, c'est celui qui cherche des solutions ». Donc, cherchons des solutions.

Je voudrais saluer le concours de la Région là aussi qui nous aide dans nos financements, celui de l'ADEME également. Donc, on va continuer. Il y a plein de problèmes qui se posent encore. Je voulais évoquer, mais on n'a pas le temps, la question des mobilités, notamment des véhicules en flotte libre. Il va bien falloir que l'on pose quelques règles, là aussi, si on ne veut pas être envahi par 10 000 véhicules - trottinettes, scooters, vélos - répartis n'importe comment dans nos villes. Il y a, là aussi, une régulation à mettre en place.

Il n'y a pas de vote à proprement parler sur ce rapport, mais bravo encore, ma chère Anne WALRYCK.

**Communication effectuée**

**M. le Président Alain JUPPE :** On passe à un petit dossier maintenant. Cela va aller beaucoup plus vite (*rires*) avec les orientations générales du Budget 2019.

**Mme Brigitte TERRAZA :** Voilà. Délibération n°10, Monsieur BOBET.

**M. BOBET**

**(n°10) Bordeaux Métropole - Orientations générales pour le Budget 2019 - Débat**

**Patrick BOBET** présente le dossier.

**M. le Président Alain JUPPE :** Merci. Qui est-ce qui souhaite intervenir ? Madame BEAULIEU.

**Mme Léna BEAULIEU :** Monsieur le Président, chers collègues, je ne peux parler de ce budget sans évoquer la politique budgétaire de ce Gouvernement comme du précédent. La politique macroéconomique du Gouvernement d'allègement des charges fiscales sur les plus riches et les entreprises est loin de donner les résultats qui avaient été annoncés et plombent les comptes publics. Plus grave, elle obère l'action publique, ce qui tend à peser sur la croissance et l'emploi. Le noeud de la croissance économique reste la question de l'emploi. Si l'action de l'État n'est pas la seule en question, celle-ci peut peser positivement ou négativement sur la conjoncture économique et finalement sur les comptes publics. La politique du ruissellement voulu par le Président de la République ne permet en rien de construire une croissance solide pour notre pays. La cure d'austérité imposée à l'action publique détricote les solidarités essentielles pour nos concitoyens et s'avère inefficace pour répondre aux enjeux économiques et budgétaires de notre pays. C'est dans ce cadre que s'établit notre débat sur le budget de la Métropole. En effet, notre établissement est cruellement dépendant des décisions du Gouvernement. Les Gouvernements précédents ont largement amputé notre dynamique financière notamment avec la suppression de la taxe professionnelle. Les chiffres sont là et cruels pour notre établissement puisque les baisses de dotations sont à hauteur de 200 millions depuis 2013. Nous sommes incontestablement face à une politique d'austérité. Les ratios de ce rapport illustrent ce manque et marquent une nette dégradation que ce soit pour notre taux d'épargne ou notre capacité de désendettement. 200 millions, ce sont autant d'investissements que nous n'avons pu réaliser et, par exemple, au vu de l'état de nos piscines sur l'agglomération, ils auraient été les bienvenus. Ces pertes sont en partie compensées par la contribution des ménages et des usagers. En effet, comme le montre le rapport sur le débat d'orientation budgétaire (DOB), la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) a progressé de 18 millions en 5 ans, et chaque année, les tarifs des transports augmentent de 3 %. Nous restons, pour notre part, opposés à la logique de contractualisation qui ne vise qu'à contenir nos dépenses en personnel.

Nous sommes un établissement de service public. Pour réaliser celui-ci, nous avons besoin d'hommes et de femmes qualifiés pour répondre aux besoins quotidiens, instruire les dossiers pour réaliser des investissements. Les fonctionnaires dans cet établissement, comme dans l'ensemble de la Fonction publique, ne sont pas une charge, mais contribuent à la création de richesse, répondent à des besoins sociaux essentiels.

Je voudrais conclure sur une note positive en notant que les investissements sur la Métropole restent à un haut niveau et nous pouvons nous en féliciter, mais incontestablement les nuages s'amoncellent. Merci.

**M. le Président Alain JUPPE** : Merci. Madame CASSOU-SCHOTTE.

**Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE** : Monsieur le Président, chers collègues, si la gestion de notre établissement demeure saine, force est de constater que des ratios se tendent peu à peu du fait d'une triple dynamique : une certaine atonie des recettes, la limitation de la progression des charges de fonctionnement en lien avec la contractualisation, et un besoin de financement croissant des investissements à venir.

Sans nous appesantir sur ces trois volets, il n'en demeure pas moins qu'en s'engageant dans la voie de la contractualisation, la Métropole s'est lié les mains et nous avons bien peu de marges de manœuvre à l'heure où tant de défis nous attendent. Des défis, nous en avons, et moi, j'en développerai deux plus particulièrement qui me semblent primordiaux. Le défi climatique, bien entendu. Nous attendions un effort significatif pour les postes du programme d'investissement lié au plan climat et la transition énergétique. Alors que les scientifiques s'accordent tous sur l'urgence des mesures à prendre pour rester au-dessous du fameux seuil des 2°Celsius, nous sommes quelque peu déçus.

En septembre dernier, Antonio GUTTERES, Secrétaire général de l'ONU, déclarait, et nous souscrivons à ses propos : « Nous sommes à un moment décisif. Si nous ne changeons pas de trajectoire d'ici 2020, nous risquons de rater le moment où nous pouvons encore éviter un changement climatique incontrôlable, avec des conséquences désastreuses pour les individus, et tous les systèmes naturels qui nous soutiennent ». Ce qui nous manque encore, même après l'accord de Paris, c'est le *leadership* et l'ambition de faire ce qu'il faut. Alors, qu'attendons-nous ? Que fait la Métropole ? Nous rappelons que les investissements de la transition écologique qui ne sont pas faits aujourd'hui coûteront encore plus cher demain. Ceci sera développé plus longuement prochainement.

Le défi de la redistribution des richesses, deuxième défi. Notre territoire se situe certes dans la moyenne nationale au niveau des revenus disponibles de sa population, mais des disparités fortes subsistent entre les communes membres de la Métropole, voire entre quartiers. À Bordeaux Métropole, le niveau de vie plancher des 20 % des personnes les plus aisées est ainsi 4 fois et demie supérieur au revenu plafond des 20 % des plus modestes. Sans surprise, on retrouve les ménages les plus pauvres, majoritairement dans les quartiers prioritaires où le taux de pauvreté peut dépasser les 50 %. Et n'oublions pas que de très nombreux ménages pauvres se retrouvent aussi dans des territoires ruraux de notre Département comme en témoigne la dernière étude de l'INSEE, comme nous l'avons dit tout à l'heure en introduction de ce Conseil. Il s'agit là d'un enjeu majeur qui explique en partie le degré de crispation qui s'exprime chaque week-end dans notre agglomération et que nous devons entendre. Bien que nous ne l'entendions pas de toutes les populations qui sont dans les quartiers prioritaires de la ville, ne les oublions pas.

La redistribution des richesses que crée le territoire métropolitain apparaît aux yeux de certains comme en panne, alors qu'elle doit être au cœur de nos politiques publiques. Il est difficile de ne pas leur donner raison au vu du manque de logement social accessible, au regard des prix de l'immobilier qui s'emballent laissant de plus en plus de monde sur le côté, au regard des territoires qui voient les trains passer avec l'automobile pour seul recours.

En matière budgétaire, la redistribution de richesses s'apprécie dans l'amélioration et le développement du cadre de vie, dans le développement d'une alternative au mode automobile pour les déplacements, dans des politiques qui viennent contrecarrer des dynamiques négatives telles que la spéculation immobilière et foncière, la concentration de l'offre économique ou l'étalement urbain. Tandis que l'utilisation de l'argent public est au cœur des débats nationaux, sur fond de ras-le-bol fiscal, nous devrions nous fixer comme

règle d'or d'investir là où c'est le plus efficient et le plus utile socialement et écologiquement parlant, et ne plus céder aux sirènes de grands projets d'infrastructures tels que la LGV, ou un hypothétique grand contournement routier.

**M. le Président Alain JUPPE : Madame FERREIRA.**

**Mme Véronique FERREIRA :** Merci Monsieur le Président, chers collègues. À mon tour, c'est vrai que mon intervention sera davantage basée sur le contexte dans lequel s'élaborent ces orientations budgétaires plutôt que sur les orientations elles-mêmes. En effet, ces dernières sont forcément contraintes, mais comme nous sommes dans un établissement qui est bien géré, ce qu'il faut saluer, les choix évoqués n'appellent pas de ma part d'observations particulières, si ce n'est dans la globalité, bien sûr, une approbation générale. Mais, c'est vrai que le contexte interpelle cependant. Nous nous attendons à des recettes de fonctionnement quasi-stables voire en très légère baisse. Or, cette stabilité, elle n'existe que par la dynamique de notre établissement, l'effet base qui reflète la dynamique démographique et qui nous rapporte à peu près 4 millions d'euros. Ce qui nous fait à peu près l'équilibre. Et encore heureux, car plus on a d'habitants, plus on a besoin de services, donc plus on a besoin de dépenses. Le système de calcul des dotations de l'État qui fait que les collectivités gèrent entre elles leur propre péréquation nous impacte à nouveau avec une baisse significative, donc une fois de plus, je suis contente que la DGF ne baisse pas puisqu'elle baisse du coup à nouveau.

Le rapport entre dotations et fiscalité s'est complètement inversé depuis le début du mandat. Et à l'heure actuelle, nous avons une grosse interrogation, ce qui était noté dans le rapport, nous sommes dans l'attente de la réforme de la fiscalité locale dont on peut se demander quelle marge de manœuvre elle va laisser à l'avenir à nos assemblées à un moment où sa part dans nos recettes est dorénavant devenue prédominante.

Et parallèlement à ces recettes qui ne progressent pas en fonction des besoins, nos orientations sont forcément encadrées par notre contractualisation avec l'État, et encore, nous, nous sommes dans un périmètre qui a été défini à 1,35 %. Mais je vous rappelle que l'objectif national est de 1,2 %. Je voudrais attirer l'attention sur le paradoxe entre ces chiffres et d'un autre côté, l'inflation prévisionnelle de 2018, établie à 1,8 %. C'est ce qui est dit dans le calcul d'actualisation des valeurs locatives. D'autre part, je rappelle que la masse salariale, 41 % de notre budget, est impactée forcément par des décisions gouvernementales, les parcours professionnels, régimes indemnитaires, etc. Ce n'est pas qu'ils soient discutables sur le fond, mais cela impacte naturellement nos dépenses.

La hausse de la masse salariale annoncée de 2 % est tout à fait classique, et elle n'appelle pas de commentaires sauf que l'on est bien sûr très au-delà de l'objectif national des 1,2 %. Donc, désolée de me répéter, mais même si je comprends la nécessité de baisser la dette publique et que l'on y participe, je trouve que les collectivités territoriales sont mises à contribution à un niveau bien trop élevé par rapport à leur rôle, alors que surtout dans ces dernières semaines, on ne cesse de louer la proximité des collectivités territoriales avec les habitants, le niveau de service et la capacité d'investissement de ces dernières. Alors parce que Bordeaux Métropole est bien gérée depuis des années, nous avons encore la capacité de tenir nos engagements. Demain, ce sera plus rude. Nous avons pour demain la capacité d'emprunter, ce qui nous permet d'afficher de belles ambitions en matière d'investissements avec forcément un besoin de financement croissant. Mais ces emprunts vont forcément dégrader à terme notre épargne nette. Et quand on regarde la prospective établie pour le budget principal avec les données dont disposent les services aujourd'hui, bien sûr, on ne peut pas leur demander plus, on constate, vous l'avez rappelé, Monsieur le Vice-Président, que notre épargne nette doit baisser de plus de la moitié d'ici 2022. C'est

là où on commence à entrer dans un cercle vicieux. Et encore ces projections sont établies avec des bases. Quand on regarde l'évolution des dépenses de gestion d'année en année, on est sur un ratio de 3 % pour le premier, et après, on tombe sur du 1 ou 2 %. C'est-à-dire quelque chose que nous allons avoir énormément de mal à tenir. Ce qui fait que ce qui est annoncé ici est un objectif sérieux, la question n'est pas là, mais je trouve qu'il n'est pas forcément réalisable et je crains que l'effondrement de notre épargne nette n'attende pas 2022 pour venir nous titiller.

Ainsi, je profite du débat qui est occasionné par les orientations budgétaires pour m'interroger non sur les choix qui sont effectués aujourd'hui, mais sur ceux que nous aurons à faire demain. Et puisque nous sommes au mois de janvier et que nous pouvons encore formuler des vœux, je formule celui que les collectivités puissent encore exister demain non pas en tant qu'administration qui applique des consignes, mais en tant que lieu de débats et de décisions prises par les élus, en espérant que les décisions que nous aurons à prendre ne concerneront pas uniquement quel service supprimer pour entrer dans une enveloppe budgétaire qui serait préétablie par d'autres. Je vous remercie.

*Applaudissement dans la salle*

**M. le Président Alain JUPPE** : Vous me devancez, j'allais proposer l'adoption de ce vœu. Monsieur JAY.

**M. François JAY** : Monsieur le Président, chers collègues, merci pour ce travail. J'ai étudié le rapport attentivement, et j'avoue que certaines parties ont été difficiles à suivre. Je note que les dotations de l'État ont baissé, 174 millions cumulés et que cela n'a pas été une catastrophe. Il est donc possible de maîtriser les budgets.

Autre point, j'aurais aimé pouvoir rapprocher le pourcentage d'augmentation de 1,35 % du budget de la Métropole à l'augmentation de l'économie marchande de la Métropole. Si la croissance de l'économie marchande est supérieure à la croissance de notre budget, alors le poids de notre collectivité diminue. Si c'est le cas, c'est une bonne nouvelle et une bonne direction.

Je rappelle que la France est championne des prélèvements obligatoires, championne de l'économie étatisée avec comme conséquences la faiblesse de notre croissance, la désindustrialisation, la baisse du pouvoir d'achat disponible des ménages. Laissons la liberté aux entrepreneurs et à nos concitoyens, prenons la voie d'une baisse des budgets et des dépenses publiques.

**M. le Président Alain JUPPE** : Pas d'autres interventions ? Monsieur le Vice-Président.

**M. Patrick BOBET** : Oui, je serai très bref, merci, Monsieur le Président.

Pour répondre à Madame BEAULIEU, bien sûr, nous sommes dans une austérité, on l'a bien compris, il faut appeler les choses pour leur nom, avec une baisse tout d'abord et maintenant un gel. En revanche, je ne peux pas vous suivre sur le regret que nous ayons augmenté notre billetterie de transport. Là, je ne peux pas vous suivre parce que ce qui est proposé c'est 3 %. Nous restons dans quelque chose qui est parfaitement raisonnable, nous restons dans un quartile très bas par rapport aux villes de France.

Deuxièmement, c'est quelque part privilégier ceux qui ont déjà le tramway en bloquant les tarifs, c'est votre demande. Donc, on a le tramway, on en profite, et il n'augmente pas. C'est au détriment de ceux qui attendent le tramway. On va pouvoir le leur apporter avec un financement nouveau grâce à cette augmentation. Donc, là, je ne peux pas vous suivre. Mais bon, on ne peut pas être d'accord sur tout, c'est évident.

Madame CASSOU-SCHOTTE, je crois que pour le défi climatique, Madame Anne WALRYCK a répondu à une grosse partie, donc je ne vais pas y revenir spécialement. En revanche, redistribuer les richesses, est-ce que c'est vraiment la compétence de la Métropole ? Cela pourrait se discuter, mais nous le faisons quand même. Nous le faisons, effectivement, avec des logements sociaux, et on y reviendra dans un petit moment. Il y a un dossier qui est dégroupé, j'aurai l'occasion de vous dire où nous en sommes dans ce domaine. Nous le faisons aussi par les transports de manière très importante, et par la politique de la ville. Je crois que la Métropole n'a pas à rougir de ce qu'elle fait, même si ce n'est pas directement sa compétence.

Je ne peux que partager les propos de Véronique FERREIRA, mais là, on est assez d'accord en général, elle et moi, sur la manière d'aborder les choses. Je voudrais dire, mais le Président va peut-être le redire derrière moi, et ce n'est pas plus mal parce que les chiffres, parfois, il faut les dire deux fois : Pour ce qui est des dotations et des subventions de l'État, nous étions à 32 % de nos recettes de fonctionnement en 2012, et nous sommes aujourd'hui à 17 %.

Monsieur JAY, vous nous dites que c'est possible de toujours diminuer. C'est surtout grâce à l'effort extraordinaire des services qui acceptent vraiment des sacrifices importants - je voudrais remercier et féliciter tous les services – que l'on arrive à diminuer nos dépenses le plus possible. Il y a quand même un jour où on ne peut plus diminuer continuellement. Aujourd'hui, on y est arrivé. Je peux vous le confirmer. Quand on annonce 2 % de masse salariale en plus, c'est presque une gageure que l'on prend, je ne suis pas sûr que l'on tienne vraiment cette gageure-là. 2 %, c'est du quasiment jamais vu. Donc, il va falloir tenir sacrément les cordons de la bourse. Merci, Monsieur le Président.

**M. le Président Alain JUPPE** : Merci Monsieur le Vice-Président. Je crois que ce débat fait apparaître une certaine convergence dans nos analyses.

D'abord, je voudrais rappeler que depuis une dizaine d'années, notre établissement public a subi un véritable séisme budgétaire. En 2010, la part des dotations et des participations que nous recevions de l'État représentait à peu près 35 % de nos ressources totales. On est passé à 17 %. Division par 2. La méthode a un peu changé. Je rappelle que sous le quinquennat précédent, nous nous voyions notifier en début d'exercice une baisse de notre DGF. Cette fois-ci, c'est un peu différent. On nous dit : « Si vous faites des économies, cela ne baissera pas. » C'est la raison pour laquelle on s'est engagé dans ce processus de contractualisation.

Du côté de notre fiscalité, nous ne touchons pas aux taux parce que, comme cela a été dit, la dynamique économique du territoire est suffisante pour augmenter le produit fiscal sans que nous soyons obligés d'augmenter les taux. Ceci nous oblige à une grande vigilance sur la dépense de fonctionnement. Tout à l'heure, dans ma conférence de presse, j'ai entendu un journaliste me dire : « Mais finalement vous passez assez facilement sous la barre des 1,35 %. » Je l'ai renvoyé aux débats qui ont eu lieu dans les services, et avec les Vice-Présidents concernés, cela ne s'est pas fait si facilement que cela, il a fallu beaucoup de vigilance et beaucoup d'efforts. Cela va en demander encore dans la réalisation de ces prévisions budgétaires. Sur la masse salariale en particulier qui représente 41 % de la dépense totale, cela ne se fera pas aisément.

Malgré cela, nous gardons une ambition forte en matière d'équipements puisque le programme pluriannuel d'investissements se monte à 3 milliards d'euros. Je rappelle que la moitié à peu près de ce programme est consacrée aux dépenses de mobilité. C'est donc un effort qui mérite d'être souligné.

Conséquences, eh bien évidemment notre capacité d'épargne nette baisse puisque la différence entre nos recettes et nos dépenses diminue. Ce qui veut dire que notre autofinancement est moindre. Donc, nous sommes conduits à reprendre une politique d'endettement. Comme cela a été signalé, depuis bien des années, et peut-être même peut-on dire depuis deux ou trois décennies, notre établissement public est géré de manière tout à fait responsable. Nous avons cette capacité d'endettement et une capacité de désendettement qui est la façon inversée de voir les choses qui est positive. La courbe qui vous a été montrée tout à l'heure montre qu'en 2019, nous sommes encore à une capacité de désendettement tout à fait excellente avec moins de trois années. Cela monte ensuite. Moi, j'ai une confiance limitée dans les prévisions sur 2022 parce que beaucoup de paramètres vont changer, à commencer par la fiscalité locale, mais enfin même si on prolonge les courbes, on est encore à neuf années en 2022, c'est-à-dire très en deçà de ce que les Chambres régionales des comptes signalent comme le seuil d'alerte. Beaucoup de métropoles, je n'en citerai aucune, sont dans des situations bien plus fragiles que la nôtre.

Félicitations pour le Vice-Président en charge des finances, l'ensemble du Bureau et des Vice-Présidents, nos services, tous ceux qui ont concouru à l'élaboration de ces orientations budgétaires qui nous permettront de vous présenter au mois de février un bon budget pour 2019, et je donne volontiers la parole à Monsieur GUICHARD.

**M. Max GUICHARD :** Cela va être très bref parce que l'on a un débat, où on est inquiet. J'entends Monsieur JAY dire « Laissons faire les entreprises ». Alors, je vais donner deux chiffres, et puis j'en resterai là. Chacun en fera ce qu'il voudra. Les entreprises du CAC40, on les laisse faire ce qu'elles veulent. Résultat : 60 milliards sont partis chez les actionnaires. Les paradis fiscaux, 80 milliards. Imaginez-vous puisque l'on est une collectivité locale, toutes les collectivités locales avec ces fonds, imaginez-vous, rêvez un peu !

**M. le Président Alain JUPPE :** On va rêver. Monsieur GUICHARD, je ne vais pas engager ce débat. D'abord, sur l'évaluation de la fraude fiscale, je me demande d'où viennent les chiffres parce que si on les connaissait, on la réprimerait. Qu'il faille lutter avec la plus grande énergie contre la fraude et même contre l'optimisation fiscale, tous les gouvernements le font. Il faut continuer de le faire avec la plus grande sévérité, cela va de soi.

J'observe simplement que cette manne de la fraude fiscale, elle sert à tout. Elle sert à combler tous les trous de tous les budgets. Il faudrait s'en servir une fois pour toutes, mais pas 36 fois.

Quant au CAC40, arrêtons la langue de bois. La grande réalité de l'économie française, ce n'est pas le CAC40. L'emploi en France, ce n'est pas le CAC40. Ce sont les milliers de petites et moyennes entreprises (PME) et de très petites entreprises (TPE) qui fournissent l'emploi, et elles, elles ne distribuent pas autant d'argent à leurs actionnaires. Donc, ce n'est pas cela la situation des entreprises françaises. C'est une situation beaucoup plus difficile.

Quant au CAC40, on est bien content aussi quand même d'avoir des champions mondiaux dans beaucoup de domaines qui nous rapportent aussi beaucoup de choses.

Sur le partage de ces profits, il y aurait beaucoup à dire et la fiscalité doit rétablir un certain équilibre. Je voudrais quand même rappeler que l'écart de revenus en France avant impôts est de 1 à 20, après impôts de 1 à 5. Nous avons un des systèmes fiscaux les plus redistributifs d'Europe et même peut-être du monde. On peut encore faire mieux naturellement, mais il ne faut pas non plus raconter n'importe quoi.

Voilà sur ces orientations budgétaires.

#### Débat effectué

**M. le Président Alain JUPPE** : Je n'ai pas dit que vous racontiez n'importe quoi, Monsieur GUICHARD. Vous savez que j'ai beaucoup trop d'estime pour vous pour tenir ce genre de propos, mais quand j'entends dans les débats aujourd'hui, voilà le CAC40, le machin... c'est formidable ces débats aujourd'hui. Je n'ai pas évoqué cela tout à l'heure, mais dans les remontées des cahiers de doléances et d'espérance de Bordeaux, il y a des choses formidables. Dans un cahier, on propose la suppression du Sénat. Monsieur CAZABONNE n'est pas d'accord. Le Général DE GAULLE a déjà essayé, il s'est un peu planté. Mais on propose aussi la suppression de l'Assemblée nationale. Donc, l'imagination a tous les droits.

**M. Max GUICHARD** : Je ne vous parle pas de cela. Lisez le livre d'un Député que vous avez très bien connu, ils sont deux frères, les frères BOCQUET. Lisez ce livre.

**M. le Président Alain JUPPE** : Monsieur GUICHARD, qu'il y ait trop d'inégalités en France et dans le monde, je souscris à cette affirmation, bien sûr. Il s'agit de savoir comment on les corrige sans plomber notre système. Madame TERRAZA.

**Mme Brigitte TERRAZA** : Délibération n°1 que vous présenterez, Monsieur le Président : « Accord-cadre pour la mise en œuvre opérationnelle du programme « 50 000 logements » et du programme « Aménagement économique » avec la Fabrique de Bordeaux Métropole ».

**M. JUPPE**

(n°1) Accord cadre pour la mise en œuvre opérationnelle du programme "50 000 logements" et du programme "Aménagement économique" avec la Fabrique de Bordeaux Métropole (La Fab) - Marchés subséquents 2019 - Acquisitions foncières et immobilières de préfiguration - Convention de créance remboursable - Décision - Autorisation

**M. le Président Alain JUPPE** : présente le dossier puis donne la parole à Madame BLEIN.

**Mme Odile BLEIN** : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération est l'occasion pour nous, à la lumière de l'actualité, de nous réinterroger sur notre politique du logement, et donc pas seulement celle de « 50 000 logements ».

L'actualité, ce sont les Gilets jaunes qui nous disent que leurs fins de mois sont toujours plus difficiles, or la part du budget logement chez nos concitoyens est incontestablement toujours plus importante. C'est le premier poste de dépenses des ménages et qui pèse d'autant plus que l'on est pauvre. Quelques chiffres sont parlants. Pour se loger dans le privé, il en coûte environ 40 % de leur budget aux 25 % de familles les plus pauvres, quand cette part passe à environ 20 % de leur budget pour les 25 % des Français les plus riches. Ce que l'on appelle le reste à vivre n'est alors évidemment pas le même.

L'actualité, c'est le nombre croissant de populations vivant dans des conditions précaires. Avec une augmentation de 13 % entre décembre 2017 et juillet 2018, la Gironde est le 4<sup>e</sup> Département parmi les plus concernés comme le dénoncent plus d'une vingtaine d'associations dans une lettre ouverte qui vous a été adressée, Monsieur le Président, ainsi qu'à Monsieur le Préfet, et ainsi qu'au Président du Conseil départemental le 10 janvier. Cette lettre ouverte y pointe en parallèle un nombre important de logements vacants dans la Métropole : 22 000 recensés en 2015 par l'INSEE.

L'actualité, ce sont les chiffres donnés par le quotidien SUD-OUEST du 14 janvier concernant les demandes de logement dans le privé sur Bordeaux. Un T2 de 38 m<sup>2</sup> se loue 600 euros. Pour une offre, il est constaté 6,36 demandes contre 3,2 à Paris. L'article pointe, enfin, une augmentation des loyers de +6,77 % en 2018.

L'actualité, c'est une file d'attente pour une première demande de logement social de 24 000 personnes sur notre Métropole quand notre moyenne de production est de 3 500 logements par an. Face à cette actualité, la mise en place de la loi ELAN ne va qu'aggraver la situation : les coupes de recettes aux organismes du logement social, la vente des logements qui disparaîtront de fait du parc locatif, la dérégulation du modèle social du logement pour n'évoquer que quelques mesures qui nous paraissent les plus graves. Localement, face à cette actualité, les reculs de certains Maires que nous avons déjà eu l'occasion de déplorer, les projets de démolition de logements à la Benauge comme à Saige, nous paraissent aller complètement à l'encontre des besoins de la population.

Si nous avons souvent salué l'évolution de l'effort de la Métropole depuis plusieurs années, que ce soit en termes de programmation, de politique foncière, de travail avec les différents partenaires pour amoindrir le prix de sortie des logements neufs, le financement de l'amélioration de l'habitat, sans oublier, bien sûr, l'opération des « 50 000 logements », force est de constater aujourd'hui que ces efforts sont devenus trop insuffisants. Nous ne doutons pas que dans cette Assemblée chacun défende le droit au logement comme un droit fondamental. Alors, nous pensons que pour répondre réellement aux besoins, il est temps de passer à la vitesse supérieure.

Parmi de nombreuses pistes possibles, nous souhaiterions en retenir essentiellement quatre :

- Nous proposons de passer à 50 % de logements sociaux, hors prêt locatif social (PLS) et accession sociale, dans toutes les opérations se déroulant dans les communes déficitaires au regard de la loi.
- Nous proposons de nouveau un encadrement des loyers qui permettrait *a minima* de stopper leur augmentation qui semble sans fin.
- Nous proposons de ne détruire aucun logement, mais de rechercher plutôt des solutions de réhabilitation. L'exemple très réussi du Grand parc doit nous inspirer.

- Nous proposons la réquisition de logements vacants. De façon plus immédiate, nous souhaitons vous poser la question, Monsieur le Président, de quelle réponse vous comptez apporter ou bien vous avez déjà apportée à la lettre ouverte des associations.

Je vous remercie.

**M. le Président Alain JUPPE : Jacques MANGON.**

**M. Jacques MANGON** : Quelques éléments rapides, Monsieur le Président, chers collègues pour dire d'abord que cet accord-cadre est un bon accord puisqu'il est parfaitement employé. Je dois préciser que, comme beaucoup de nos collègues le savent, peut-être, La Fab depuis 2 ans réalise à 100 % les attributions de crédits qui lui sont accordés. Ce qui indique qu'elle remplit son rôle, à savoir d'être un établissement agile au service de la Métropole qui sait faire avancer les dossiers, et en même temps de promouvoir deux éléments qui sont importants à savoir la qualité et l'innovation dans les deux types de missions qui lui sont confiées. À la fois dans l'habitat, et beaucoup d'entre vous ont pu noter la qualité des équipements qui sont livrés, leur apport. C'est aussi pour cela que l'on a fait évoluer d'ailleurs le nom de l'opération « 50 000 logements » vers « Habiter, s'épanouir, 50 000 logements accessibles par nature » qui rend mieux compte de l'évolution qualitative de ce programme qui n'est pas un programme quantitatif, mais un programme durable.

Et puis, deuxièmement, l'innovation également en matière économique. Je voudrais remettre en exergue la très bonne satisfaction que l'on a pu retirer du programme Aménager-Innover-Redessiner-Entreprendre (AIRE) qui a permis de valoriser des sites, on va dire, de deuxième intérêt qui ne l'auraient pas été sans l'apport d'ingénierie qu'a amené ce programme-là, et qui a permis à beaucoup de nos sites présents sur différentes communes de la Métropole d'avoir une mise en avant, et un niveau de projet satisfaisant sur le plan économique. À telle enseigne qu'un « AIRE 2 » est envisagé.

Voilà les quelques mots que je voulais rajouter, Monsieur le Président, pour indiquer que l'argent de la Métropole est bien employé.

**M. le Président Alain JUPPE** : Je voudrais dire en réponse à Madame BLEIN que si nous mettions en œuvre tout ou partie des propositions qu'elle vient de formuler, je pense que le nombre de mises en chantier sur l'agglomération baisserait assez rapidement, et qu'elles auraient un effet hélas dissuasif. La seule réponse, c'est de poursuivre l'effort considérable que nous faisons depuis quelques années avec un rythme de mise en construction élevé, et un pourcentage de logements sociaux également élevé au sein desquels d'ailleurs la part de prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) n'a cessé d'augmenter dans toutes les communes. Il est tout à fait inexact de mettre en cause des destructions de logements comme à la Benauge. À la Benauge, j'ai résisté justement à la demande de l'ANRU de détruire la tour principale de ce quartier. Si nous détruisons les barres, c'est d'abord pour permettre la réalisation d'équipements et notamment le transfert du collège, et c'est ensuite pour améliorer des logements qui, aujourd'hui, sont devenus complètement obsolètes. Et nous reconstituons, évidemment, toute la capacité de logements par rapport à ceux qui sont détruits. Donc, ce conservatisme sur tout ce qui ne devrait pas bouger...demandez au Maire de Lormont s'il est favorable à ce que l'on n'ait détruit aucun logement dans le cadre des opérations ANRU. Cela a été au contraire une amélioration tout à fait significative du fonctionnement de sa commune et de sa diversité sociale. Ne faisons pas croire qu'il y a des solutions miracles, que c'est partout pareil. C'est difficile. Il y a aussi une réalité que je vais exprimer avec prudence pour que cela ne me revienne pas dans la figure, mais

compte tenu de l'attractivité de la Métropole, tout le monde ne pourra pas loger dans nos centres-villes à des conditions parfaitement compétitives. Il faut répartir les choses. Je pense de plus en plus à des centralités extérieures à la Métropole. Cela pose le problème des mobilités. Il faut permettre à ces gens qui habitent un peu plus loin, qui font des choix de vie de venir travailler en Métropole ou de venir faire des courses en Métropole, mais on ne va pas concentrer la totalité de la population sur la Métropole et sur nos villes. Là aussi, certains parlent de l'archipelisation. Les architectes ont toujours des concepts très, très poétiques. Il y a la Métropole, mais il y a aussi d'autres établissements publics de coopération intercommunale qui doivent se développer à condition que nous les accompagnions, et c'est tout le propos de partenariats que nous développons. Je rappelle ce que nous avons fait avec Angoulême qui nous a valu un Prix Territoria. Nous avons demandé à des promoteurs de nous faire une proposition sur un terrain à Bordeaux et un terrain à Angoulême. Pourquoi ? Il est évident que les promoteurs s'intéressent davantage à Bordeaux qu'à Angoulême. Donc, c'était pour faire profiter Angoulême de l'attractivité de Bordeaux, et cela a marché. Cela nous a valu une récompense tout à fait positive. Voilà le type d'initiative, je pense, que l'on peut prendre. J'ai conscience que c'est compliqué, qu'il y a des files d'attente, que c'est tendu, mais il faut continuer à construire et à développer l'offre.

Donc, sur ces renouvellements de marchés, est-ce qu'il y a des votes contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Je vous remercie.

**Unanimité des suffrages exprimés**  
**Abstention : Monsieur JAY**

**M. le Président Alain JUPPE** : Le dossier suivant.

**Mme Brigitte TERRAZA** : La délibération, Dominique IRIART, la n°3 est regroupée, il convient, Monsieur le Président, de la faire voter.

**Mme IRIART**

**(n°3) Contrat de plan Etat-Région (CPER) volet enseignement - Extension de l'Institut de maintenance aéronautique - Décision -Autorisation**

**M. le Président Alain JUPPE** : Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée.

**Unanimité**

**Mme Brigitte TERRAZA** : Délibération n°5, Madame CALMELS : « Mise en œuvre du volet territorial du Contrat de Plan État/Région – Convention particulière relative à la création du Pôle Naval. » et la délibération n°6 : « Valorisation du tourisme fluvial métropolitain -Conventions de mise à disposition des équipements fluviaux aux acteurs nautiques locaux pour l'année 2019 - Décision – Autorisation. »

**Mme CALMELS**

**(n°5) Mise en œuvre du volet territorial du contrat de plan Etat/Région 2015-2020 - Convention particulière relative à la création du Pôle Naval - Décision - Autorisation**

**Mme CALMELS**

**(n°6) Valorisation du tourisme fluvial métropolitain -Conventions de mise à disposition des équipements fluviaux aux acteurs nautiques locaux pour l'année 2019 - Décision - Autorisation**

**M. le Président Alain JUPPE : Madame la Vice-Présidente.**

**Virginie CALMELS** présente les dossiers.

**M. le Président Alain JUPPE :** Merci Madame. Qui souhaite intervenir sur ce dossier ? Monsieur PADIE.

**M. Jacques PADIE** : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, à l'occasion de ces délibérations n°5 et 6 sur le soutien à la création et au développement d'un Pôle naval à Bacalan sur les Bassins à flot et à Bassens, nous voulons exprimer de nouveau notre grande satisfaction de voir ce Pôle naval renaître à Bacalan. Ce fut un des combats de notre collègue Vincent MORIN qui n'a eu de cesse de défendre ce projet de cluster refit avec la réhabilitation des formes de radoub qui sont aujourd'hui au cœur des financements du plan État/Région.

S'il nous a toujours semblé opportun de développer ce Pôle naval en cohérence avec l'histoire de ce quartier de Bordeaux, intimement lié au port et à son fleuve, il faut, à notre sens, aller beaucoup plus loin dans l'utilisation de cette voie navigable. Nous nous satisfaisons du fort développement du tourisme fluvial qui permet de redécouvrir notre fleuve, mais dans son histoire, il a connu un fort trafic de marchandises, et nous regrettions qu'aujourd'hui, cet axe soit si souvent oublié dans le trafic de fret. En effet, une barge, ce sont des dizaines de camions en moins sur la rocade, déjà, vous le savez, largement trop thrombosée.

Airbus Logistic a su ouvrir la voie et passer sous le Pont de pierre. Travaillons à développer ce trafic, notamment pour le transport des déchets ou des matériaux de construction nécessaires aux très nombreux chantiers sur la Métropole. Développons aussi le trafic en lien avec le Port du Verdon, véritable atout pour le commerce international.

Dans un souci de respect de l'environnement, et pour mieux circuler en réduisant les camions sur nos routes, il est indispensable de développer le fret ferroviaire comme le fret fluvial et maritime en contribuant à construire des routes fluviales.

Pour finir, l'avenir n'est pas au contournement routier, mais bien aux alternatives fluviales et ferroviaires. Nous voterons pour cette délibération. Je vous remercie.

**M. le Président Alain JUPPE : Merci. D'autres interventions ? Monsieur TURON.**

**M. Jean-Pierre TURON** : Cette délibération, comme cela vient d'être souligné, est importante parce qu'elle vise, d'une part, à donner plus de lisibilité, de complémentarité, de cohérence à un secteur d'activité à fort potentiel de développement avec une très large palette de spécialités. Cela commence d'abord par une meilleure utilisation des atouts existants sur les équipements, les entreprises, le personnel qualifié. D'autre part, cela consiste à créer les conditions de leur développement en comblant en particulier ce que l'on peut appeler « des trous dans la raquette ». Par là-même, mieux utiliser le fleuve, et cela vient d'être évoqué, on pourrait être beaucoup plus long là-dessus, c'est renforcer, en effet, le Grand port maritime de Bordeaux qui, vous l'avez bien souligné, en a besoin. Mais on vit là aussi une mutation importante dans les changements de trafic, et c'est une chose

extrêmement délicate, indépendamment de l'aspect de la gouvernance qui peut poser problème, mais il y a quand même une inversion au changement de trafic et l'adaptation, elle est difficile. Et c'est par justement ce type d'activité que l'on peut apporter cette diversification. Un port, il faut, je pense, bien l'intégrer, ce n'est pas simplement - et en particulier, pour un port comme celui de Bordeaux multi-sites - ce n'est pas simplement du trafic. C'est peut-être, et de plus en plus avant tout, ce que ses infrastructures peuvent permettre et les activités industrielles dont celle-là, qui ne seraient pas possibles sans l'existence d'un port. Donc, c'est une lecture différente que l'on doit avoir par rapport à un port sur son efficacité, sur son rôle en complémentarité de son trafic. On aura l'occasion d'en reparler dans quelque temps lorsque la convention d'objectifs que l'on avait présentée déjà ici va se retrouver enrichie par la participation des autres collectivités pour avoir un contrat d'objectifs de la Métropole, ce qui montre que cette complémentarité et ce partenariat sont une voie essentielle pour l'avenir.

**M. le Président Alain JUPPE** : Merci. Madame ZAMBON.

**Mme Josiane ZAMBON** : Monsieur le Président, chers collègues, Monsieur PADIE évoque le fret fluvial, et comme vous le savez, une démarche avec Voies navigables de France (VNF) en tant que maître d'ouvrage est actuellement en cours. Celle-ci avance, mais sûrement pas au rythme que l'on souhaiterait. En effet, cela demande une mobilisation accrue des entreprises qui émettent des réserves et souhaitent une actualisation de l'étude menée en 2016. De plus, elles demandent des renforcements de pilotage, notamment le recours à leur fédération et à leur syndicat pour des raisons de confidentialité. Donc, il y a encore beaucoup de chemin à faire.

De manière plus large puisqu'aussi Monsieur PADIE a évoqué la délibération n° 6 et la valorisation du tourisme fluvial, je voudrais rappeler que le fleuve à l'échelle de l'agglomération est un sujet qui, par nature, est fondamentalement transversal et qui doit être, à mon sens, appréhendé dans l'ensemble de ses composantes.

Construire une action publique locale en faveur du fleuve sur la Métropole, c'est, bien sûr, agir sur le tourisme et le développement économique, mais aussi sur la prévention du risque inondation, sur les mobilités et le transport, sur les déchets, la logistique, ainsi que sur le patrimoine naturel et environnemental, indispensable à notre écosystème.

Cela nous demande donc d'appréhender le fleuve sur l'ensemble de ses multiples composantes, que cela soit le fleuve tourisme avec tout le développement économique qu'il engendre ; le fleuve contrainte avec le risque inondation qui doit retenir notre vigilance et technicité ; le fleuve mobilité avec la question de ses franchissements ou le fleuve esthétique avec son potentiel naturel.

À l'instar d'autres agglomérations, telles que Nantes, par exemple, qui a lancé une grande conférence permanente sur la Loire, il me semble important que la Métropole puisse donner une place majeure à son fleuve, et puisse mieux apprécier son rôle de colonne vertébrale qui irrigue tout notre territoire. Je vous remercie.

**M. le Président Alain JUPPE** : Monsieur DELAUX.

**M. Stephan DELAUX** : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, il y a bien sûr un consensus très fort sur cette envie de faire vivre le fleuve et son port dans tous ses aspects, que cela soit sur l'aspect du fret ou du loisir, du nautisme ou de la croisière. Mon

collègue Jean-Pierre TURON a évoqué très rapidement les questions de gouvernance. Ces sujets sont évidemment abordés régulièrement en Conseil de surveillance du Port de Bordeaux. Simplement, un mot. Je crois qu'il faut surtout, à l'avenir, associer très fortement les entreprises. Il y a un besoin de dialogue et d'imagination, de travail en commun. Il faut leur redonner une place importante dans l'élaboration des projets, les mettre en confiance par rapport aux outils et aux actions qui sont entreprises sur le plan du secteur public. Je crois que cet avenir, il est riche, il est prometteur. Les perspectives tracées sont les bonnes. Il faut trouver la conjonction des volontés entre bien sûr l'État qui a un rôle à jouer, les collectivités locales qui doivent aussi être fortement associées sans jamais oublier le tissu économique qui a beaucoup de choses à dire et à proposer pour développer notre fleuve et notre port.

**M. le Président Alain JUPPE : Madame la Vice-Présidente.**

**Mme Virginie CALMELS :** Monsieur le Président, je suis d'accord avec toutes les interventions qui ont été faites, de celle de Monsieur PADIE à celle de Monsieur DELAUX en passant par Monsieur TURON et Madame ZAMBON. Donc, je n'ai rien à ajouter, si ce n'est que les acteurs économiques sont effectivement en concertation notamment dans le cadre de l'élaboration de cette préparation du contrat d'objectifs à passer avec le Port. Le cluster refit a quand même pas mal participé à un dialogue avec les entreprises. Et je rejoins ce qu'a dit Stephan DELAUX, c'est qu'il faut encore le pousser davantage, et nous savons que nous avons un enjeu notamment avec une entreprise toute particulière sur la zone aéroportuaire, ARMI (SARL), pour redéfinir une relocalisation de cette société et c'est un enjeu impératif à court terme.

**M. le Président Alain JUPPE :** Deux points, Madame. J'ai indiqué très clairement que je ne signerai aucune convention avec le Port tant qu'il n'aura pas tenu l'engagement de relocaliser l'entreprise ARMI.

L'aménagement de l'ensemble de la plaque portuaire autour des Bassins à flot dans ce quartier qui a été totalement transformé en quelques années et qui est devenu un quartier d'habitation, un quartier culturel, avec des pôles culturels aussi importants que la Cité du vin, que le Musée de la mer et de la marine, la Base sous-marine, le Complexe cinématographique, est absolument essentiel et il faut que le Port se bouge là-dessus. Je serai tout à fait déterminé.

En revanche, je me réjouis tout à fait que nous puissions faire en sorte que la construction navale de Bordeaux (CNB) qui est un principal chantier naval de Bordeaux, qui est une magnifique entreprise, se développe - il a plusieurs centaines d'emplois, près d'un millier, je crois, maintenant, même un peu plus - et puisse continuer à se développer. Donc, cela, c'est un point très positif.

Si j'ai bien compris, dans la discussion, on a traité à la fois la délibération n°5 et la délibération n°6. Donc, si tout le monde en est d'accord, je les mets aux voix ensemble. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

**Affaire n°5 adoptée à l'unanimité**

**Affaire n°6 adoptée à l'unanimité**

**Mme Brigitte TERRAZA** : Délibération n 9, Michel LABARDIN : « Communes de Le Haillan, Mérignac, Pessac – Amélioration de la desserte en transports en commun de la zone aéroportuaire. »

**M. LABARDIN**

(n°9) **Communes de Le Haillan - Mérignac - Pessac - Amélioration de la desserte en transports en commun de la zone aéroportuaire - Déclaration de Projet - Décision - Autorisation**

Michel LABARDIN présente le dossier.

**M. le Président Alain JUPPE** : Merci. Monsieur ANZIANI

**M. Alain ANZIANI** : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, j'ai envie de dire « enfin », enfin il y aura une liaison entre Bordeaux centre et l'aéroport. Nous étions certainement une des rares agglomérations à ne pas avoir une telle liaison. C'est vraiment aujourd'hui une nécessité qui va pouvoir être réalisée.

Je voudrais me féliciter également de l'aspect multimodal. On n'a pas qu'un projet de tramway. On a une opération multimodale, comme Michel LABARDIN vient de le souligner à l'instant qui va concerner évidemment le tramway avec une 5<sup>e</sup> station, je crois qu'elle est utile, qui va concerner le bus qui va pouvoir utiliser la bande d'arrêt d'urgence de la rocade, donc c'est une très bonne chose et qui permettra de relier l'aéroport à Pessac, autre grande zone également d'activités, qui va concerner également la route, le routier. La voiture n'est pas oubliée. À ce sujet, je voudrais faire une petite remarque sur la question du barreau Ariane Nord qui, quand même, est soumise toujours à un préalable foncier - ce n'est pas simple que d'arriver à négocier l'acquisition foncière - qui n'oublie pas non plus le vélo puisqu'il y a 11 km de pistes cyclables supplémentaires et qui n'oublie même pas d'ailleurs les cheminements piétonniers puisqu'il y en aura, et j'allais oublier le parc-relais avec 250 places. C'est, je crois, pour l'ensemble de la Métropole une très belle opération.

**M. le Président Alain JUPPE** : Monsieur RAYNAL.

**M. Franck RAYNAL** : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, cette délibération concerne bien sûr l'amélioration de la desserte de la zone aéroportuaire. Alain ANZIANI vient d'exprimer, en particulier, toute sa satisfaction concernant l'arrivée du tramway. Moi, je voulais simplement mettre en lumière encore un peu plus le bus performant qui va relier Le Haillan à Pessac en passant par l'aéroport et qui constitue une première à plusieurs égards.

D'abord, il constitue la première ligne circulaire de ce type complétant ainsi les lignes radiales. Il rejoint les quartiers des villes du pourtour bordelais sans passer par le centre de Bordeaux. C'est aussi, Alain ANZIANI l'a redit, un trait d'union entre les deux opérations d'intérêt métropolitain (OIM), Aéroparc d'une part et Bordeaux Inno Campus, BIC, sur la zone de Pessac Bersol d'autre part. L'activité économique va s'affirmer ainsi comme bénéficiaire principale de cette nouvelle ligne de bus performant. Cette ligne permettra également d'irriguer toute la zone de Bersol qui en a bien besoin. Et c'est enfin une première d'autoriser au bus de niveau de service performant (BNSP) l'usage de la bande d'arrêt d'urgence de la rocade entre les échangeurs 12 et 13 en cas de congestion. Il est

donc particulièrement satisfaisant pour la Ville de Pessac et pour tout le secteur économique de l'OIM BIC de constater l'avancement rapide de cette amélioration majeure et tellement attendue de la mobilité en transport collectif et de la mobilité tout court.

Quand je parle d'attente, je pourrais parler d'impatience notamment des chefs d'entreprise, des salariés et de tous les usagers de la zone de Bersol qui accueille aussi les sites hospitaliers de Haut Levêque, et de Xavier Arnozan, le CHU de Bordeaux. Il n'est pas ici question de confort seulement, mais de condition essentielle de maintien de l'activité de cette zone économique dont je rappelle que nous espérons un accroissement de près de 10 000 emplois nets d'ici 2030. Je parle de la zone BIC. Et cette attractivité se nourrit de l'amélioration des conditions d'accès pour l'ensemble des usagers. Et alors qu'hier soir aux vœux du Club des entreprises de Pessac j'intervenais, j'ai pu mesurer tout l'espoir des entrepreneurs dans ce bus performant. Il faut maintenant, comme vous l'avez dit, Monsieur le Président, lors du dernier Comité de pilotage sur ce thème, que la mise en œuvre sous forme de préfiguration, dès ce mois de septembre 2019, soit accompagnée dans le même délai d'une identité forte de cette ligne. Ce bus performant doit ainsi se voir pour séduire ses utilisateurs. Il est nouveau, il apporte des services supplémentaires. Il doit être clairement identifié comme une nouveauté. Et puis, il pourra passer par la bande d'arrêt d'urgence si les menus aménagements qui sont chiffrés, je crois, à hauteur de 40 000 euros dans la délibération, sont effectivement confirmés avec les services de l'État, et sont surtout réalisés effectivement et toujours dans le même délai.

En conclusion, je tiens à remercier nos services métropolitains, et les services des villes concernées pour ce travail mené depuis peu, c'est vrai, et dans un souci d'efficacité qui trouve particulièrement à se manifester aujourd'hui. Je tiens à remercier Michel LABARDIN pour son travail excellent dans ce sujet comme toujours.

**M. le Président Alain JUPPE : Madame BEAULIEU.**

**Mme Léna BEAULIEU :** Monsieur le Président, chers collègues, nous ne pouvons que nous féliciter de l'amélioration des transports dans la zone aéroportuaire. La situation dans cette partie Ouest de notre agglomération s'est fortement dégradée au fil du temps, avec l'arrivée de nouvelles entreprises comme ont pu le relever les organisations syndicales.

Nous restons toujours interrogatifs sur le prolongement de la ligne A vers l'aéroport, et ce d'autant qu'il se réalise en ligne simple. Nous continuons à penser, comme le montrent les études, qu'un Bus à Haut Niveau de Service aurait répondu de manière plus performante aux besoins de la population, et ce pour un moindre prix tout en améliorant le maillage de notre territoire.

De ce fait, nous sommes plutôt satisfaits de la ligne qui permet de faire le lien entre la ligne TER Bordeaux-Arcachon et toute la zone aéroportuaire jusqu'au Haillan. Elle nous semble initier une réflexion en circulaire qui correspond aux nécessités du moment et de l'avenir.

Enfin, cette situation autour de l'aéroparc doit nous amener à réfléchir à l'aménagement économique du territoire. Si l'implantation d'entreprises sur ce secteur nous semble contrainte par la présence des pistes, ce n'est pas la réalité des implantations qui ont eu lieu ces dernières années. La concentration dans un même secteur d'un très grand nombre d'entreprises et de salariés pose inévitablement des problèmes de mobilité. Nous avons pris des dispositions, et c'est une bonne chose, mais sans doute aurait-il été plus judicieux de réfléchir à un autre type d'aménagement qui sorte de la spécialisation géographique et du zonage. Nous serons à l'avenir très vigilants sur cette question. Je vous remercie.

**M. le Président Alain JUPPE : Monsieur HURMIC.**

**M. Pierre HURMIC** : Monsieur le Président, mes chers collègues, nous sommes parfaitement conscients que l'OIM aéroparc qui regroupe actuellement plus de 40 000 emplois et demain, nous dit-on, 10 à 20 000 de plus, manque aujourd'hui cruellement d'un transport alternatif à la voiture avec des conséquences graves. C'est pourquoi toutes les actions en faveur du développement des transports en commun ou des mobilités alternatives sont les bienvenues, et à ce titre, nous voterons cette délibération.

Je ferai trois remarques brèves. La première, le coût envisagé de 90 millions pour 5 km de tramway, 16 km de bus performant et de nombreux aménagements routiers et cyclistes, nous paraît quelque peu sous-évalué. J'ai eu l'occasion de le dire en commission, mais je le redis ici.

Deuxième observation, nous approuvons fortement la ligne de bus performant Pessac Aéroparc Le Haillan, une telle ligne pourrait même être rapidement prolongée au-delà du Haillan pour desservir les communes d'Eysines et du Taillan où de nombreux salariés des entreprises de la zone aéroparc résident.

Troisième observation, concernant la politique « Cyclisme », il nous semble nécessaire d'installer plus de parkings vélos au niveau des stations de tram ou de bus à haut niveau de service (BHNS) pour ce que l'on appelle le dernier kilomètre qui fait souvent 2 ou 3 km.

Et enfin, je terminerai par une question : où en sont, Monsieur le Président, les discussions avec les entreprises du secteur pour la mise en place de leur PDE, Plan de Déplacement Entreprises, et notamment covoiturage et vélos ? Je pense que ces entreprises qui sont en général assez promptes à nous critiquer sur notre politique de transport collectif ont aussi leurs responsabilités dans les retards qu'elles mettent à se doter de ces outils de PDE. Donc on pourrait leur rappeler également leurs obligations en matière de covoiturage, de facilitation de la circulation vélos, etc. Je vous remercie.

**M. le Président Alain JUPPE** : Sur ce dernier point, je peux rassurer Monsieur HURMIC, elles ont beaucoup progressé, et surtout elles nous renvoient la balle. Elles nous disent : « On fera des PDE lorsqu'il y aura des pistes cyclables. Si on veut inviter nos salariés à venir à bicyclette, il faut qu'ils le fassent de manière sûre ». Nous avons développé les pistes cyclables, et maintenant, une entreprise comme THALÈS, par exemple, a beaucoup progressé dans l'élaboration d'un PDE ou d'un PD Interentreprises également qui se développe beaucoup. Monsieur MANGON.

**M. Jacques MANGON** : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, je ne redis pas tous les compliments qui ont été faits à cette délibération que j'apprécie évidemment. Je voudrais juste mettre l'accent sur un point qui me paraît important. Évidemment, la ligne de BNSP ne peut pas tout desservir. Il faut bien qu'elle ait un terme, et donc elle a un terme au Haillan. Mais, je soutiens très fortement l'expérimentation qui a été décidée sur l'Avenue Marcel Dassault jusqu'au niveau de THALÈS qui permettra, par la suite, d'avoir des dessertes en transport en commun d'une partie qui est assez peu desservie et mal desservie qui est la partie Nord de l'aéroparc. Donc, je voulais souligner ce point.

**M. le Président Alain JUPPE** : Merci. Monsieur VERNEJOUL.

**M. Michel VERNEJOU** : Monsieur le Président, mes chers collègues, on ne peut pas parler de la desserte de transport en commun de la zone aéroportuaire sans parler du plan d'urgence qui a été mis en œuvre concernant l'ancienne départementale 213, Avenue Marcel Dassault parce qu'elle prend une dimension importante, c'est 15 000 véhicules/jour, et elle arrive en plein cœur de l'OIM. Donc, ce plan d'urgence, nous l'avons travaillé avec les services, vous êtes venus voir sur le terrain comment les choses se passaient. Cela va nous permettre d'ici fin 2021 - 2022 de mettre des bus en site propre avec une voie pour le covoiturage et aussi une aire pour les vélos. C'est vraiment un point extrêmement important et positif que je tenais à souligner.

Ensuite, un sujet dont j'ai parlé en Comité stratégique de l'OIM aéroparc et que vous avez relevé auprès des services de la Métropole, il s'agit de la voie locale qui relie la 211 qui part de Saint-Médard et qui va directement aux établissements DASSAULT via le camp militaire de Souge. DASSAULT avec qui nous travauillons avec Monsieur GARCIA, qui est l'Adjoint du Président TRAPPIER, va nous permettre d'y faire passer les camions de plus de 32 m articulés qui circulent dans le centre-ville actuellement de Martignas. Donc, il y a nécessité pour articuler et donner de la cohérence à l'ensemble du projet, de commencer à faire ce travail-là. Voilà, merci.

**M. le Président Alain JUPPE** : Merci. Pas d'autres remarques ? Je voudrais souligner l'importance de cette opération. L'aéroparc, cela a été dit, accueille déjà plus de 40 000 emplois et les perspectives de développement sont très importantes. Je voudrais rappeler à ce propos la commande que la Ministre de la défense a confirmée il y a peu de temps : 2 milliards pour la fabrication du nouveau standard du RAFALE. C'est donc plusieurs milliers d'emplois, là aussi, qui vont se développer non seulement dans les grandes entreprises DASSAULT, THALÈS, etc., mais aussi dans le réseau des 400 ou 500 PME sous-traitantes qui travaillent sur ce pôle. Donc, c'est tout à fait fondamental.

Je voudrais saluer le caractère intermodal de ce projet puisqu'il y a du tramway, du bus performant, du vélo, et il y a également les plans de déplacement d'entreprises.

Juste un mot à Madame BEAULIEU qui regrettait la concentration excessive sur ce site. C'est un thème que j'entends revenir souvent, disant « Il faut répartir ». Il faut savoir que ce qui attire les entreprises, c'est précisément qu'elles puissent être proches les unes des autres. Il y a, comme on dit aujourd'hui quand on ne sait pas dire autre chose, un écosystème aéronautique et spatial qui fait que les entreprises veulent se rapprocher à la fois des pistes de l'aéroport, pour beaucoup d'entre elles c'est capital, et en même temps, des entreprises qui travaillent sur les mêmes thèmes. Je pense au contraire qu'avoir un territoire comme celui-là qui associe plusieurs grandes entreprises de l'aéronautique, du spatial, de la maintenance aéronautique est une chance considérable. Il faut lui donner simplement les moyens de fonctionner et d'être bien relié à l'ensemble de l'agglomération.

Je pense que cette délibération sera approuvée à l'unanimité. Qui est contre ? Pas d'abstention ? Abstention de Monsieur JAY.

**Unanimité des suffrages exprimés**  
**Abstention : Monsieur JAY**

**M. le Président Alain JUPPE** : Je vais demander à Monsieur JAY de faire un effort de synthèse parce qu'il a demandé le dégroupement de 13 délibérations pour dire la même chose sur chacune des 13. Donc, si vous voulez bien le dire une seule fois, ce serait bien pour tout le monde.

**Mme Brigitte TERRAZA** : Délibérations 12 à 24, effectivement 13 délibérations concernant des garanties d'emprunt à des opérations d'HLM – Patrick BOBET.

**M. BOBET**

(n°12) BORDEAUX - AQUITANIS, OPH de Bordeaux Métropole - Travaux de réhabilitation des 205 logements collectifs locatifs de la résidence "Léon Blum" située 181, avenue Léon Blum - Emprunts d'un montant total de 2 460 811 euros, des types PAM et PAM Eco-prêt, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

**M. BOBET**

(n°13) BORDEAUX - SAEM Adoma - Démolition et reconstruction de la résidence sociale "Alfred Daney", sise, 33 boulevard Alfred Daney - Emprunt de type PLAI d'un montant de 5 240 925 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

**M. BOBET**

(n°14) LE HAILLAN - SA d'HLM Domofrance - Charge foncière et construction de 10 logements collectifs locatifs, sis, 7 rue Hustin - Emprunts d'un montant global de 1 000 026 euros des types PLUS et PLAI souscrits auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

**M. BOBET**

(n°15) GRADIGNAN - SA d'HLM Domofrance - Charge foncière et construction de 25 logements collectifs locatifs, sis, Chemin de la Landette et avenue du Général de Gaulle - Emprunts d'un montant global de 4 009 299 euros des types PLUS et PLAI souscrits auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

**M. BOBET**

(n°16) BASSENS - SA d'HLM CLAIRSIENNE - Charge foncière et construction de 30 logements collectifs locatifs en attique, Beauval, 21, rue du Grand Loc - Emprunts d'un montant total de 4 280 381 euros, des types PLS et CPLS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

**M. BOBET**

(n°17) MERIGNAC - SA d'HLM DOMOFRANCE - Construction de 7 logements individuels en location-accession, rue Paul Dukas, "Les Aquarelles" - Emprunt de 1 019 236 euros, de type PSLA, auprès de ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels - Garantie - Décision - Autorisation

**M. BOBET**

(n°18) PAREMPUYRE - AQUITANIS, OPH de Bordeaux Métropole - Charge foncière et acquisition en VEFA de 38 logements collectifs locatifs, 99, rue de Ségur, "Le Laubas" - Emprunts d'un montant total de 4 224 455 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

**M. BOBET**

(n°19) BORDEAUX - AQUITANIS, OPH de Bordeaux Métropole - Charge foncière et acquisition en VEFA de 36 logements collectifs locatifs, Cœur de Ginko, avenue André Reinson, résidence "Opus" - Emprunts d'un montant total de 4 557 928 euros, des types PLAI, PLUS et PLS auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

**M. BOBET**

(n°20) VILLENAVE D'ORNON - SA d'HLM Logévie - Acquisition foncière et construction, dans le cadre d'une VEFA, au sein d'une résidence autonomie comprenant 6 logements collectifs locatifs, sise, 327 route de Toulouse - Emprunts de type PLS d'un montant global de 714 378 euros auprès de l'établissement bancaire La Banque Postale - Garantie - Décision - Autorisation

**M. BOBET**

(n°21) SAINT-MEDARD-EN-JALLES - AQUITANIS, OPH de Bordeaux Métropole - Charge foncière et construction de 13 logements collectifs locatifs, 31, rue Frédéric Thévenard, résidence "Pierre Mendès France" - Emprunts d'un montant total de 1 934 513 euros, des types PLS et CPLS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

**M. BOBET**

(n°22) BORDEAUX - SA d'HLM Domofrance - Acquisition dans le cadre d'une VEFA de 27 logements collectifs en location-accession, rue Amédée Saint-Germain, "Coeur Saint-Germain" - Emprunt de 3 665 421 euros, de type PSLA, auprès de l'établissement bancaire ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels - Garantie - Décision - Autorisation

**M. BOBET**

(n°23) LE BOUSCAT - AQUITANIS, OPH de Bordeaux Métropole - Acquisition et amélioration de 2 logements individuels locatifs, 126 et 128, avenue Victor Hugo - Emprunt de 156 770 euros, de type PLAII, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

**M. BOBET**

(n°24) BORDEAUX - SA d'HLM Mésolia Habitat - Acquisition en VEFA de 36 logements collectifs locatifs sociaux, situés 79 quai de Queyries et 30 rue Reignier - Emprunts des types PLUS et PLAII d'un montant global de 4 092 783 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Patrick BOBET présente les dossiers.

**M. le Président Alain JUPPE : Monsieur JAY.**

**M. François JAY : Monsieur le Président**, mes chers collègues, effectivement, je ne ferai qu'une seule intervention.

Sur le logement social, Emmanuel MACRON s'est exprimé. Il a dit : « Le logement social en France, c'est 40 milliards de dépenses publiques pour quel résultat ? Pour que nous soyons le pays de l'Union européenne où il y a le plus de mal-logés ? » Cette vision ou cette synthèse est conforme à mon intervention sur ce sujet au Conseil de Métropole de septembre 2018. À mon avis, notre politique de logement est un échec et on continue.

L'objet, bien sûr, de cette délibération, c'est la garantie d'emprunt en faveur des sociétés HLM. Effectivement, vous avez rappelé qu'en 2018 nous avons garanti pour 384 millions d'euros, et je me suis posé la question : « Quel est l'encours total au 31 décembre 2018 ? » J'ai posé la question, et on m'a répondu : « L'encours total des garanties est de 3,078 milliards d'euros. » Donc, je vous répète 3 milliards, ce sont des montants très élevés. Face à ces chiffres, je pense qu'il serait prudent de limiter le nombre et le montant

de nos garanties, et peut-être qu'il faudrait inciter ces organismes HLM à trouver d'autres garants. C'est pour cela que je m'abstiendrai.

**M. le Président Alain JUPPE :** Je vais demander si ces 13 délibérations de garanties d'emprunt pour des opérations sociales appellent des votes positifs de votre part ? Pas de votes négatifs ? Abstention de Monsieur JAY. Approbation de l'Assemblée, je vous remercie.

**Les affaires n°12, 13, 14, 15, 16, 17, 21 et 23 sont adoptées à l'Unanimité des suffrages exprimés**  
**Abstention : Monsieur JAY**

**Les affaires n°18, 19, 20, 22 et 24 sont adoptées à la Majorité**  
**Abstention : Monsieur JAY**  
**Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE**

**Mme Brigitte TERRAZA :** Délibération n°31 de Jacques MANGON : « Bordeaux Métropole 2050 – Point d'étape et perspectives – Moyens supplémentaires alloués à la démarche ».

**M. le Président Alain JUPPE :** Monsieur MANGON.

**M. MANGON**  
**(n°31) Bordeaux Métropole 2050 - Point d'étape et perspectives - Moyens supplémentaires alloués à la démarche - Décision - Autorisation**

**Jacques MANGON** présente le dossier.

**M. le Président Alain JUPPE :** Merci Monsieur le Vice-Président. Quand j'ai lancé cette initiative, un certain scepticisme s'était exprimé et j'avais indiqué que le succès ou l'échec, c'était la mobilisation de nos concitoyens. Je crois que l'on peut dire aujourd'hui, à mi-parcours, que cet objectif est atteint. Jacques MANGON vient de citer le chiffre de 30 000 à 40 000 personnes entre les questionnaires, le « jeu sérieux », le « camion du futur », les différents débats qui ont eu lieu, la Maison du projet Bordeaux Métropole 2050 aux Bassins à flot. Bref, il y a eu une forte mobilisation.

Deuxième étape, c'est celle des grands débats. Il est très important de faire remonter des projets du terrain, mais il n'est pas non plus inutile d'avoir des experts qui nous font part de leur expérience. Juste pour illustrer ce propos, qu'est-ce qui se passe cet après-midi à Sciences Po entre 14 heures et 19 heures ?

- 14 heures 15 - 15 heures : *Un patrimoine commun, la Garonne et la Dordogne* avec le Maire de Blaye, le Maire de Libourne, le Maire de Royan, le Maire de Périgueux et Jean BLAISE, le Directeur de la Société publique locale Le Voyage à Nantes, bien connu.

- 15 heures à 15 heures 45 : *Demain, les circuits courts alimentaires*, avec le Maire de Marmande, le Maire d'Agen, le Président de la communauté d'agglomération de Bergerac, le Maire de Périgueux, et le Délégué au développement régional et innovation du groupe LA POSTE.
- 15 heures 45 à 16 heures 30 : *Viti-viniculture en 2050*, avec le Maire de Pauillac, le Maire de Cognac, le Maire de Bergerac, le Directeur général des services du Grand Périgueux et Allan SICHEL, le Président du Conseil interprofessionnel du Vin de Bordeaux.
- 16 heures 30 à 17 heures 15 : *Culture et patrimoine*, avec le Maire d'Angoulême, le Maire de Lacanau et comme grands témoins Monsieur TRANCHET, Directeur du Festival « Un violon sur le sable ».
- Enfin à 18 heures, une grande conférence avec Philippe WAHL, le Président Directeur général du groupe LA POSTE, Hervé LE TREUT, Professeur à l'Université Pierre et Marie Curie, et Philippe MADEC, un architecte, un urbaniste bien connu.

Voilà les débats auxquels nos concitoyens vont pouvoir assister ou participer. Je crois que c'est une richesse tout à fait exceptionnelle qui mérite d'être saluée. Cela va se poursuivre avec 5 autres débats. Un a eu lieu la semaine dernière avec notamment Joël DE ROSNAY et beaucoup d'autres témoins. Je crois que c'est vraiment une opération qui prend de l'ampleur et je trouve qu'elle arrive à point nommé au moment même où on veut faire débattre nos concitoyens sur leurs perspectives d'avenir. Je voulais signaler cela avant de donner la parole à ceux qui souhaitent la prendre. Monsieur HURMIC.

**M. Pierre HURMIC** : Oui, Monsieur le Président, compte tenu de l'heure avancée, je vais demander à ce que l'intervention que j'avais prévue soit versée au débat, tout en précisant que nous nous abstenons dans la mesure où la délibération, il faut le rappeler, ne porte que sur des moyens supplémentaires alloués à cette manifestation. C'est ces moyens supplémentaires sur lesquels nous sommes assez réservés. Donc, nous nous abstenons. Je n'en dirai pas plus et je verse ma contribution au débat.

#### Intervention écrite de Pierre HURMIC

Monsieur le Président, Mes chers collègues,

La présente délibération a pour objet l'attribution de moyens supplémentaires à la démarche Bordeaux Métropole 2050 à hauteur de 250 000 euros.

Pour rappel en novembre dernier, il nous avait déjà été demandé d'inscrire un complément de 200 000 euros, somme qui venait s'ajouter au budget de 1 255 000 € validé dans la délibération du 16 février 2018.

Nous avions également voté en janvier 2018 une enveloppe prévisionnelle de 250 000 euros pour des vacations, c'est-à-dire l'appui ponctuel de compétences extérieures sous forme de journées de travail, de rapports et de notes, etc.

Sans nier la pertinence, ni l'intérêt de la réflexion prospective qui est proposée, penser le long terme est primordial dans l'action publique (et nos prises de positions concernant de nombreux sujets en attestent), nous nous interrogeons toutefois sur la sincérité du budget initial qui nous avait alors été présenté début 2018.

En effet, les moyens supplémentaires demandés aujourd’hui sont justifiés nous dit-on : Par le succès de la démarche : nous avons envie de dire, encore heureux qu’elle fonctionne ou bien est-ce à dire que le projet a été lancé en pensant son échec ? Et par l’organisation d’une journée de restitution, événement nous dit-on « non prévu à l’origine » : il nous semble invraisemblable qu’un temps de restitution n’ait pas été prévu dans le budget initial. Mal dimensionné peut-être, mais non prévu ?

Aussi, il nous semble que toute pertinente que soit la démarche de prospective territoriale, celle-ci connaît un dérapage financier significatif. Cela est d’autant plus regrettable que la transparence et la justification des dépenses publiques doivent être au cœur de nos préoccupations. Cela s’inscrit dans le défi démocratique que, tout comme le défi climatique, nous nous devons de relever.

**M. le Président Alain JUPPE** : Merci. Monsieur JAY.

**M. François JAY** : Monsieur le Président, chers collègues, il s’agit d’allouer 250 000 euros de plus. Réfléchir à 2050, c’est bien, résoudre les problèmes de 2019 des habitants de la Métropole, surtout les problèmes urgents, ce serait peut-être mieux. Je pense aux encombrem ents, au franchissement de la Garonne, aux logements pour les étudiants, à l’hygiène dans nos rues, aux squats, aux entreprises qui pourraient s’installer ou qui risquent de partir, etc.

Je me demande d’ailleurs si cette démarche Bordeaux Métropole 2050 n’a pas un rapport avec une étape intermédiaire : les élections municipales de 2020. C’est d’ailleurs ce qu’évoque la chute de l’article sur la réflexion *BM 2050, imaginer l’avenir*, de la revue Objectif Grand Bordeaux de décembre 2018. Je me sens, bien sûr, concerné par l’avenir de la Métropole malgré mon âge, d’ailleurs j’ai atteint un âge qui me conduira à ne pas me présenter et à laisser la place aux jeunes. Il y a un moyen de faire beaucoup de choses avec des moyens limités pour réfléchir à l’avenir. Ce n’est pas vraiment le cas de cette démarche. Donc, je trouve la dépense excessive, et je pense que l’on utiliserait mieux cet argent à autre chose. Je vote contre.

**M. le Président Alain JUPPE** : Très bien. Rien ne vous empêche de préparer votre campagne électorale de 2020. Vous savez, l’âge est certainement un problème, mais regardez l’âge moyen des sénateurs américains qui postulent aux plus hautes destinées. Monsieur TRUMP n’est pas loin d’avoir mon âge. Donc, vous voyez, ce n’est pas un élément tout à fait décisif dans la décision.

**M. Max GUICHARD** : Ce n’est pas un bon exemple.

**M. le Président Alain JUPPE** : Je sais que TRUMP ne vous plaît pas. Pardon, j’aurais dû prendre un autre exemple. Il ne me plaît pas à moi non plus (*rires*).

Qui est contre ? Qui s’abstient ? Merci.

**Majorité**

**Abstention** : Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Madame BOUTHEAU, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET, Monsieur HURMIC, Monsieur JOANDET  
**Contre** : Monsieur JAY

**M. le Président Alain JUPPE** : Il nous reste deux délibérations.

**Mme Brigitte TERRAZA** : Délibération n°49 de Michel DUCHÈNE, présentée par Jacques MANGON ; « Programme 50 000 logements » – Pessac – Secteur d'aménagement du Pontet Sud – Bilan de la concertation.

**M. DUCHENE**

**(n°49) Programme 50 000 logements - PESSION - Secteur d'aménagement du Pontet Sud  
- Bilan de la concertation - Décision - Autorisation**

**Jacques MANGON** présente le rapport.

**M. le Président Alain JUPPE** : Qui demande la parole ? C'était Monsieur JAY, je crois. Vous aviez demandé le dégroupement de cette délibération ? J'imagine que c'était contre le logement social. Ce n'est pas cela ?

**M. François JAY** : Nous avons tous en mémoire les multiples difficultés que rencontrent les habitants locataires et propriétaires des quartiers nouveaux de la Métropole. Je pense aux Berges du Lac, aux Bassins à flot qui ont fait l'objet de nombreux articles de presse pas toujours élogieux. Je pense aussi aux riverains de ces programmes immobiliers, ces habitants souvent de longue date qui voient leur quartier évoluer. Ces évolutions, ils ne les considèrent pas forcément comme positives. Ce constat, d'ailleurs, apparaît clairement dans le rapport. Je vous lis le petit passage : « De manière générale, les contributions font état d'un fort attachement des habitants à leur cadre de vie, d'une inquiétude quant à l'augmentation du trafic dans le secteur pour la tranquillité, des inquiétudes concernant les flux de circulation générés par le projet urbain et ses répercussions sur le trafic du secteur sur les nuisances sonores et visuelles, la sécurité. Il est également ressorti à plusieurs reprises, une alerte sur les besoins en stationnement actuels. »

Un million d'habitants, c'est d'une certaine manière contraire au respect de l'environnement et au développement équitable des territoires, en particulier des territoires ruraux. Certains Maires de nos communes rurales se sont inquiétés publiquement lors des vœux à leurs administrés des conséquences de l'urbanisation rapide de la Métropole comme le Maire de Gauriac. Ce succès de la Métropole provoque des déséquilibres comme, par exemple, l'augmentation des prix qui accompagne la concentration des activités dans le centre et l'effondrement des prix dans la périphérie.

Il existe dans nos communes rurales des milliers de logements libres à vendre ou à louer, mais il n'y a pas d'activités à proximité. Je ne propose pas, bien sûr, de faire la ville à la campagne, mais je pense que l'on pourrait essayer de partager avec les zones rurales les activités. Regardons l'exemple de la Vendée dont une partie du succès économique est liée à ce choix qu'avait fait Philippe DE VILLIERS d'implanter des usines à la campagne, des centres de formation à la campagne, etc., de façon à vraiment mailler l'ensemble du Département.

C'est de l'intérêt de la Métropole que Pauillac, La Réole, Langon ou le pays foyen participent au dynamisme de Bordeaux, ou participent plus. Dans les années 60 et 70 le sens de l'histoire, c'était les villes nouvelles ou les quartiers nouveaux comme Mantes-la-Jolie, les Tarterêts, le Mirail. On constate, depuis des années, l'échec de ces villes

nouvelles, de ces quartiers nouveaux gangrénés par la violence et les trafics en tous genres. Les conditions de vie des habitants sont défavorablement impactées.

**M. le Président Alain JUPPE :** Monsieur JAY, il est 13 heures 30. Franchement, si vous pouviez abréger, cela serait très bien. D'autant que l'on connaît votre propos depuis longtemps. Vous le répétez régulièrement.

**M. François JAY :** Oui, c'est bientôt fini Monsieur le Président. Aujourd'hui le sens de l'histoire, c'est le développement des Métropoles, mais je pense que c'est une erreur. Ces réserves étant exprimées, j'approuve le principe de la concertation.

**M. le Président Alain JUPPE :** Voilà. Merci beaucoup. J'ai dit ce qu'il fallait penser de cette propagande erronée et dangereuse qui consiste à dresser les territoires ruraux contre la Métropole. C'est une contre-vérité. Premièrement, il n'est pas vrai que le territoire girondin se vide au profit de la Métropole. Les chiffres montrent exactement le contraire, et nous essayons effectivement, en plus, de développer toutes les coopérations. J'ai donné la liste tout à l'heure des Maires des différentes villes proches de Bordeaux qui étaient à Bordeaux cet après-midi pour travailler avec nous. Tout cela relève du fantasme.

Qui vote contre cette délibération ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**Unanimité des suffrages exprimés**  
**Abstention : Monsieur JAY**

**M. le Président Alain JUPPE :** Dernière délibération importante, mais je vais demander à Madame Anne WALRYCK d'aller à l'essentiel, c'est le contrat local de santé.

**Mme WALRYCK**

**(n°50) Contrat local de santé (CLS) métropolitain : signature du contrat - Décision - Autorisation**

Anne WALRYCK présente le rapport.

**M. le Président Alain JUPPE :** Madame DELAUNAY.

**Mme Michèle DELAUNAY :** Je vais, moi aussi, Monsieur le Président, abréger mon propos dans cet exercice très important qui est le contrat local de santé. J'ai eu du mal à trouver - et pour tout dire, je n'ai pas trouvé - pour combien d'années valait ce contrat. Vous me répondez 5, sur les documents officiels de la loi où j'ai cherché, c'est 3 ans. C'est sans importance, du moins, je l'espère.

Un point qui me paraît manquer, et je suis sûre que vous en serez tous d'accord, c'est la question du SIDA et de son dépistage puisque vous savez que tous les cas traités du SIDA ne sont plus contagieux et que nous pouvons ainsi arriver à éradiquer sans avoir de traitement décisif, ni de vaccin, cette épidémie qui est encore une épidémie malheureusement.

Un deuxième point, pour regretter et je le dis très clairement que la place de la question de la longévité ne soit pas plus importante. Pourquoi ? Première chose, il ne faut pas confondre longévité et grand âge, et je trouve toujours regrettable d'associer systématiquement handicap et vieillissement. Ce n'est pas la même question. La question aujourd'hui, vous le savez, c'est que notre Métropole, et nous devons formidablement nous en réjouir, compte d'ores et déjà 30 % de plus de 60 ans, 30 %, ce qui veut dire que dans les années à venir, avec l'arrivée des *boomers* dans le champ de l'âge, nous allons avoir une authentique explosion avec, bien sûr, une explosion de besoins, des capacités des hôpitaux, des capacités en soins palliatifs, etc., etc. C'est quelque chose de tout à fait considérable. Pensez que c'est une génération de 24 millions de personnes qui va arriver maintenant dans le champ de l'âge en bon état pour la plupart, mais malgré tout avec des risques de santé accrus dans tous les domaines.

Et je me permets enfin, j'arrêterai là, une remarque. Je lis avec regret, voire stupéfaction, une phrase : « Le vieillissement de la population n'épargne pas la population de Bordeaux Métropole. » Heureusement, chers amis, parce qu'autrement 30 %...

**M. le Président Alain JUPPE** : Madame DELAUNAY, cette intervention est magnifique, et j'applaudis des deux mains. On va rectifier immédiatement cette phrase.

**Mme Michèle DELAUNAY** : 30 % d'entre nous auraient du souci à se faire et donc je m'en réjouis, et je voulais finir sur cette note positive.

**M. le Président Alain JUPPE** : Sur le SIDA, Madame DELAUNAY a raison. Il faudra sans doute l'introduire...

**Mme Anne WALRYCK** : C'est prévu Monsieur le Président.

**M. le Président Alain JUPPE** : Pour le reste, je voudrais quand même souligner et je remercie Nicolas BRUGÈRE de ne pas demander la parole à ce stade, que le bien vieillir est l'axe fondamental de notre politique à destination des personnes âgées et des seniors. Et évidemment la question de la dépendance est une question extrêmement sensible. Vous l'avez su, Madame, dans vos responsabilités ministérielles en d'autres temps.

Monsieur RAYNAL, d'un mot.

**M. Franck RAYNAL** : Oui d'un mot pour respecter l'horloge biologique de chacun dans le cadre de la santé.

**M. le Président Alain JUPPE** : Longévité ne veut pas dire longueur d'intervention.

**M. Franck RAYNAL** : D'abord, mes félicitations, chère Anne WALRYCK, tous les services et tous ceux qui ont contribué à ce travail qui est tout à fait remarquable. C'est 5 ans de travail. C'est beaucoup de groupes de travail. C'est beaucoup d'acteurs et de partenaires.

La santé, c'est avant tout, pas seulement l'aspect de prévention de toutes les maladies, etc. c'est l'amélioration du bien-être, c'est-à-dire le fait de pouvoir valoriser systématiquement

le bien-être et la qualité de vie dans nos territoires et pour nos concitoyens. Je pense que c'est essentiel, et puis, c'est le lien encore une fois, on boucle avec le début de cette séance du Conseil de Métropole, avec le développement durable. Je pense que l'approche santé pour valoriser un environnement de qualité est une approche qui est très valorisante.

**M. le Président Alain JUPPE :** Bien. Je pense que tout le monde approuvera ce contrat local de santé. **Monsieur FEUGAS.**

**M. Jean-Claude FEUGAS :** Oui, quelques mots, Monsieur le Président. Il est dommage que ce dossier passe tardivement en Conseil. La Vice-Présidente a fait l'effort de réduire sa présentation de ce contrat local de santé. Aussi, compte tenu de l'heure et de la saturation d'écoute de beaucoup de collègues, je propose que l'intervention de mon groupe soit annexée au compte-rendu afin que chacun comprenne pourquoi nous voterons contre.

#### Intervention écrite de Jean-Claude FEUGAS

Monsieur le Président,

Il y a un an, le 21 janvier 2018, notre groupe s'était exprimé sur le processus aboutissant à un plan d'action dans le cadre d'un contrat local de santé. Aujourd'hui, ce CLS nous est présenté pour signature.

Ce document propose 5 axes thématiques et 21 actions afin de promouvoir la santé publique de proximité et la qualité de vie sur la Métropole. Ces actions prennent la forme de diffusion d'information, de promotion des bonnes pratiques, de réflexions à engager... Cependant, aucune mesure concrète et contraignante n'est proposée afin de lutter contre les inégalités d'accès à la santé. Je citerai quelques exemples :

L'action 4 de l'axe 1 aborde la nécessaire présentation des risques sanitaires liés à l'environnement et à la qualité de l'air. A ce sujet et sans rentrer dans les projets envisagés pour l'amélioration des différents types de déplacement, notre groupe tient à rappeler l'urgence particulière du développement des transports en commun, notamment du ferré, avec la ligne de ceinture dont nous sommes porteurs depuis de nombreuses années.

L'action 6 de l'axe 2 (favoriser l'adoption de modes de vie favorables à la santé et au bien-être) consiste en une sensibilisation des professionnels et élus visant l'intégration systématique des questions de santé dans les politiques d'aménagement et d'urbanisme, mais sans aucun contrôle ni contrainte apparente.

L'action 7 promeut l'accessibilité et la sensibilisation à une alimentation saine et durable, mais ne prend pas en compte les réalités économiques des familles précaires et ne mène pas d'action envers l'industrie alimentaire.

Dans l'action 17 de l'axe 5, le développement de logements adaptés au public âgé en situation de handicap est considéré comme une nécessité, mais sans prise en compte des conséquences de la loi ELAN, qui limite l'obligation de ces logements à 10% sur les logements neufs.

Enfin, se pose la question de la participation des citoyens de la Métropole à l'élaboration du présent document.

De manière générale, même si le constat d'un manque de moyens est partagé et reconnu, aucune mesure ne vient y répondre par le financement de postes médicaux (action 10 de l'axe 3 sur les structures d'accueil d'urgence), de moyens dans les secteurs concernés

(action 15 de l'axe 4 sur les Centres médico-psychologiques) ou encore de la création d'un pôle public regroupant des salariés sous statut (action 21 de l'axe 5 sur les auxiliaires de vie). Nous pensons donc que ce contrat, dans sa forme actuelle, ne répond pas aux ambitions que nous devons porter pour assurer la santé des habitants de la métropole et surtout des plus précaires.

Je terminerai en posant la question du devenir des hôpitaux Robert Picqué et Saint André. Ne sommes-nous pas en contradiction avec nous-même, lorsque nous proposons, d'un côté, un plan de santé qui a pour objectif de permettre à tous les métropolitains de se soigner correctement et que, d'un autre côté, une majorité de notre conseil laisse fermer les infrastructures qui leur permettent, de fait, cet accès au soin ? Notre groupe reste opposé à ces fermetures, car nous estimons que c'est une grave erreur, alors même que la population métropolitaine s'accroît de 10 000 personnes chaque année, c'est une erreur dont nous subissons dès à présent les conséquences.

Ces remarques étant faites, notre groupe votera contre ce contrat.

**M. le Président Alain JUPPE : Monsieur ROSSIGNOL-PUECH et Madame LOUNICL.**

**M. Clément ROSSIGNOL-PUECH :** De même, je vais vous proposer d'annexer mon intervention au compte-rendu. Nous allons voter pour. Je voulais faire une intervention sur la santé environnementale et évoquer un débat que nous avons eu en commission sur un axe à développer ultérieurement sur le rôle des pesticides et des perturbateurs endocriniens. C'est un sujet extrêmement important. Je ne vais pas développer, c'est bien dans le plan haute qualité de vie (HQV), mais il va falloir quand même convaincre nos partenaires de ce contrat local de santé que c'est une priorité pour la santé de nos concitoyens.

**Intervention écrite de Clément ROSSIGNOL-PUECH**

Monsieur le Président, Mes chers collègues,

Nous saluons l'élaboration de ce contrat local de santé métropolitain, afin de mettre en œuvre et de développer des actions multi-partenariales. A ce titre, et nous nous en félicitons, de nombreuses actions sont proposées concernant l'accueil des publics vulnérables, pour réduire les inégalités sociales et territoriales, la santé mentale et la lutte contre l'isolement.

Mais la santé n'est pas liée qu'à notre système de soins ou de prise en charge de publics défavorisés, il est prouvé que de nombreux facteurs environnementaux influent eux aussi sur notre santé.

A ce titre nous aurions aimé que l'axe 1 de ce CLS « Promouvoir des environnements favorables à la santé » soit plus fourni et plus concret. Parmi les actions on peut y lire : « Diffuser l'information », « faire connaître », « améliorer la communication » = Il s'agit d'actions de l'ordre de la communication, de l'information et de la sensibilisation. Ces actions sont nécessaires mais pas suffisantes.

Le 14 janvier la ministre de la santé et le ministre de la transition écologique ont déclaré ici même, à Bordeaux, que les enjeux de santé-environnement doivent inspirer toutes nos politiques publiques avant d'annoncer un plan pour lutter contre les perturbateurs endocriniens.

Or ce CLS reste très discret quant aux actions concrètes afin de lutter contre les perturbateurs endocriniens : il n'est pas fait état du mot « perturbateurs endocriniens », pas plus de « pesticides » ou « herbicides », ou de la répercussion du « plastique » sur notre santé. Même dans l'action pour « promouvoir une alimentation saine et durable », il n'est pas fait mention de l' « agriculture biologique ou locale ».

Pourtant, ces problématiques sont bien réelles sur notre territoire, une étude d'Atmo nouvelle aquitaine sur les pesticides dans l'air dans la commune de Bordeaux a révélé la présence de deux molécules interdites et de plusieurs fongicides et pesticides en grande quantité, alors même qu'il n'y pas de vignes à Bordeaux même. Les débats autour du collège de Parempuyre ou du plastique dans les cantines sont révélateurs de ce phénomène : nous ne pouvons plus concevoir nos politiques en faisant comme si ces problématiques de santé-environnement n'existaient pas...

D'où ma question : comment mettre en place des actions pour diminuer ces facteurs environnementaux si ces mêmes facteurs ne sont même pas identifiés dans notre plan d'actions... ?

Enfin, concernant la prolifération du moustique tigre, certains territoires deviennent invivables : notre action doit passer par une meilleure communication auprès des particuliers, mais aussi dans la conception et l'aménagement urbain afin d'éviter les eaux stagnantes. Un recensement des zones les plus touchées serait sûrement utile afin de connaître précisément l'ampleur et la présence géographique du moustique tigre afin de diminuer la prolifération, une biodiversité enrichie est nécessaire. Dans la commune de Bègles, nous avons aidé les habitants à s'équiper en nichoirs pour hirondelles et chauves-souris. Dans les étangs et les mares, les poissons peuvent manger les œufs de moustique. C'est pourquoi de nombreuses solutions naturelles existent, il faut s'en saisir.

**M. le Président Alain JUPPE** : Nous sommes en train de regarder le dossier de la démoustication, comme vous le savez.

Madame LOUNICI, brièvement s'il vous plaît.

**Mme Zeineb LOUNICI** : Merci Monsieur le Président, chers collègues. La santé est un enjeu majeur de qualité de vie et j'ose dire de productivité de nos sociétés modernes. Je rappellerai simplement la définition de l'organisation mondiale de la santé (OMS). C'est « Un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ». Et dans le terme social, j'ajouterais la composante environnementale et de prévention. La Ville de Pessac a été, dès 2014, à l'initiative pour l'élaboration d'un contrat local de santé communal qui deviendra après réflexion et concertation le futur contrat local de santé de Bordeaux Métropole. Ce contrat local de santé a su faire place aux problématiques de santé environnementale et de prévention des maladies non transmissibles en priorisant les axes stratégiques qu'a rappelés la Vice-Présidente, la promotion des environnements favorables à la santé et en favorisant les modes de vie favorables à la santé. Je tiens à souligner la rigueur de sa méthodologie et l'ouverture de sa gouvernance. Ce contrat local a été co-construit à chaque étape de son élaboration avec l'ensemble des partenaires et des communes qui se sont approprié ses enjeux au vu du nombre conséquent de réunions et des élus présents. Des objectifs clairs et atteignables ont été proposés sous forme de fiches actions et enfin, une évaluation annuelle est prévue. Pour ma part, j'ai beaucoup de plaisir à y avoir participé et contribué, d'une part, en ma qualité d'élue, mais également en ma qualité de professionnelle de la santé. C'est un contrat cohérent, adapté à la réalité, ambitieux, au service de tous, notamment des plus fragiles. Une Métropole comme la nôtre, affichant son ambition en matière de qualité de vie, ne pouvait pas faire l'économie d'un contrat de santé

métropolitain. Je tiens à féliciter Madame la Vice-Présidente et les services pour l'aboutissement et la qualité de ce travail.

**M. le Président Alain JUPPE** : Monsieur PUYOBRAU.

**M. Jean-Jacques PUYOBRAU** : Oui, Monsieur, au regard, quand même de l'importance de ce contrat santé, ne pourriez-vous pas proposer, si je puis me permettre, qu'il y ait une séance extraordinaire consacrée effectivement à celui-ci ? Au moins un débat parce que je trouve que cela nous prive. Je trouve que c'est assez frustrant sur un sujet comme celui-ci...

**M. le Président Alain JUPPE** : Je ne sais pas si on fera un débat extraordinaire, mais on pourra peut-être réinscrire cette question à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

**Mme Anne WALRYCK** : Il faut que le vote ait lieu aujourd'hui.

**M. le Président Alain JUPPE** : Oui, on va le voter aujourd'hui, mais on peut en reparler, on peut poursuivre le débat au début d'une prochaine séance du Conseil. On l'inscrira en numéro 1. En tout cas, Madame WALRYCK, c'est votre fête aujourd'hui. Vous n'avez droit qu'à des éloges qui sont largement mérités.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

**Majorité**  
**Abstention** : Monsieur JAY  
**Contre** : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

**M. le Président Alain JUPPE** : Un mot de conclusion, on a beaucoup travaillé, on a regardé beaucoup de dossiers importants. Comme c'est normal dans un débat démocratique, il y a eu beaucoup de critiques, beaucoup d'insatisfactions, loin de moi de dire que nous vivons dans le paradis. Je voudrais quand même rappeler que, dans la dernière enquête de satisfaction auprès des habitants de la Métropole, 92 % de nos concitoyens se sont dit heureux d'y vivre, et à peu près 90 % ont constaté qu'elle avait beaucoup changé en bien depuis quelques années.

Voilà. C'est pour vous souhaiter un bon déjeuner.

*LA SÉANCE EST LEVÉE À 13 HEURES 36*

La Secrétaire de séance

Mme Brigitte TERRAZA